EQUAL STATUS FOR WOMEN IN CANADA IN THE 1990s

Canadian Advisory Council on the Status of Women

87-04439/

Central Office
Canadian Advisory Council on the Status of Women
110 O'Connor Street, 9th Floor
Box 1541, Station B
Ottawa, Ontario K1P 5R5
(613) 992-4975

Eastern Regional Office
Canadian Advisory Council on the Status of Women
800 Dorchester West, Suite 1036
Montreal, Quebec H3B 1X9
(514) 283-3123

Western Regional Office
Canadian Advisory Council on the Status of Women
220-4th Avenue S.E., Room 270
Box 1390, Station M
Calgary, Alberta T2P 2L6
(403) 292-6668

Field Office
Canadian Advisory Council on the Status of Women
[illegible] Main Street, Suite 600
Winnipeg, Manitoba R3C 1B2
(204) 949-3140

The following were members of the Canadian Advisory Council on the Status of Women at the time of publication (March 1987):

Sylvia Gold
President
Ottawa, Ontario

Patricia Cooper
Vice-President
Calgary, Alberta

Clarisse Codère
Vice-President
Montreal, Quebec

Monique Bernard
Mont St-Hilaire, Que.

Myriam B. Bernstein
Montreal, Quebec

Erminie Joy Cohen
Saint John, N.B.

Shanon Louise Cooper
Mayo, Yukon

Jo-Ann Cugnet
North Battleford, Sask.

Héleyne D'Aigle
Edmundston, New Brunswick

Edith Daly
Montague, P.E.I.

Lawrie Montague Edinboro
Chatham, Ontario

Marthe Gill
Pointe Bleue, Quebec

Alison Hinchey
New Waterford, Nova Scotia

Veronica Mae Johnson
Dollard des Ormeaux, Que.

Monica Matte
Montreal, Quebec

Robert McGavin
Toronto, Ontario

Linda Oliver
Halifax, Nova Scotia

Jane Pepino
Toronto, Ontario

Marie Daurice Perron
Hodgson, Manitoba

Lynne Pitt
Calgary, Alberta

Cécile Rémillard-Beaudry
Winnipeg, Manitoba

Agnes Richard
Gander, Newfoundland

Margaret Strongitharm
Nanaimo, British Columbia

Margaret Taylor
Belleville, Ontario

Ann Tweddle
Edmonton, Alberta

Eva Voisey
Whale Cove, N.W.T.

© Canadian Advisory Council on the Status of Women 1987

Catalogue No. LW31-26/1987E
ISBN 0-662-15205-0

Available free of charge from the Canadian Advisory Council on the Status of Women
Box 1541, Station B
Ottawa, Ontario K1P 5R5

Cover
Photograph circa 1900, courtesy of David Tomas

Graphics
Grauerholz & Delson

Fine Balances: EQUAL STATUS FOR WOMEN IN CANADA IN THE 1990s

March 1987

Canadian Advisory Council on the Status of Women

Summary of Issues

The major issues on which the Council must take action over the next three years are:

Economic Goals for the 1990s
- Economic Self-Sufficiency/Women's Incomes
- Paid Labour: Participation of Women in the Labour Force
- Women as Entrepreneurs
- Unpaid Labour and Options for Compensation
- Women and Poverty: Causes and Consequences

The Social Framework: Women's Lives in the 1990s
- Aboriginal Women: Their Legal, Social, and Economic Status
- Safety, Personal Freedom, Individual Well-Being, and Freedom from all Forms of Violence
- Women's Life Patterns and the Family
- "The Reality Gap": Adaptation of Social Values and Institutions to Women's Needs
- Special-Needs Groups (immigrant, disabled, elderly, rural, and adolescent women)

Legal Guarantees of Equality
- Charter and Constitutional Guarantees of Equality
- Criminal Legislation Issues
- Other Legislative Issues (human rights legislation, the experiences of women offenders, reproductive technology, women in the military services, and sexual stereotyping in the media)
- Participation of Women in Power Structures and Decision Making

Table of Contents

Message from the President 4

Introduction 6

Environmental Assessment and Issue Identification 7

Economic Goals for the 1990s 8
Workplan: Economic Issues 12

The Social Framework: Women's Lives in the 1990s 14
Workplan: Social Development 16

Legal Guarantees of Equality 18
Workplan: Legal Issues 20

Appendix A: Mandate and Organization of the Canadian Advisory Council on the Status of Women 22

Appendix B: Complementary Organizations 24

Message from the President

On September 28, 1970, the Royal Commission on the Status of Women in Canada (the Bird Commission), whose objective it was to "inquire into and report upon the status of women in Canada, and to recommend what steps might be taken by the Federal Government to ensure for women equal opportunities with men in all aspects of Canadian society," presented a comprehensive report. In the report's "Plan For Action," the Commissioners demonstrated uncanny prescience when they wrote:

> But in our rapidly changing society, new needs will arise. Action that is appropriate today may become obsolete; new approaches may be needed. Moreover there is a need to keep a continuing watch in order that women's rights and freedoms are respected.

There is no question that Canadian society has changed significantly in the period since 1970. Even in its most futuristic predictions, the Commission could not have foreseen the unprecedented numbers of women who have entered the paid work force. While the "traditional" family (father working for pay, mother at home with children) was already showing some signs of change, few would have imagined that, by 1986, only 16% of Canadian family units would fit this traditional mould.

The laws of the land changed, most notably with the patriation of the Constitution and the coming into force of the *Charter of Rights and Freedoms*. Where people live, how they think, the way they eat, drink, work, spend their leisure time, and obtain information all have changed. But, while much has altered, unfortunately much has remained the same: women are still paid less than are men for doing the same types of work; women are still physically, mentally, and socially abused; teenage girls continue to have unplanned pregnancies; aboriginal women continue to suffer discrimination; immigrant women and women from visible minorities are still confronted with overt and indirect discrimination; women still do not have equal opportunities in many places in society, whether in the boardroom, the corridors of power, or at home.

The response of Canadian women to crisis in society has never been despair, but rather **innovation**. Female activists were able to mobilize women from all social, economic, and political backgrounds to campaign for the introduction of section 28 in the *Charter of Rights and Freedoms* to ensure equal status of women and men in this country. Women have always been at the forefront of societal changes, whether these be protection of the physical environment, the peace movement, or social-support initiatives such as child care centres and interval houses for battered women.

There have been no existing formulae for action, no sure-fire, pre-packaged prescriptions for success. Rather, there have been informed, committed women, who have realized that their physical, social, or legal status required significant improvement, and who have envisaged new solutions to age-old problems.

Our society marvels at today's incredible developments in science and technology: millions of pieces of information stored on a silicon wafer; a plastic mechanism replacing a human heart; a remote-control mechanical arm performing delicate operations in space; video screens that sing, produce art, or participate in games. And yet, despite these advances, many human beings — an overwhelming majority of whom are women — still do not have sufficient food, adequate shelter, or full legal rights. Many women are still treated as inferiors, both physically and intellectually. And though the world is now a "global village," the streets of that village continue to be dangerous and violent.

Innovation must come from women who can, through redefinition of the real needs of people, and by converting existing knowledge or developing totally new responses, propose radically different solutions to many of the world's problems, for the betterment of all.

The Bird Commission recommended creation of two new agencies: one to continue the work of the Commission and "create a favourable climate for equality of opportunity for the women of Canada"; the second to spearhead "the enforcement of existing laws, which protect the rights of women, to ensure that no discrimination occurs in fact or in interpretation of the law."

The first of these agencies, created in 1973, was the Canadian Advisory Council on the Status of Women. The Commission originally recommended that the Council be directly responsible,

and report annually, to Parliament on the progress being made in improving the status of women in Canada; as presently constituted, the Council is at arm's length, but reports to Parliament through the Minister Responsible for the Status of Women. The second agency was never created, its task being left to the courts or to other organizations, including the Canadian Human Rights Commission.

Historians and political scientists have long noted the tendency for one group to establish dominance over another, for social, economic, physical, and other reasons. Even when protection of the disadvantaged is achieved at great cost, power tends to revert to traditionally dominant groups, unless conspicuous, effective regulation is in effect.

The watchword for women into the 1990s in Canada will be **vigilance**: vigilance in recognizing new threats to the social, economic, and legal status of women; vigilance in identifying emerging sources of division or discrimination; vigilance in preserving physical and intellectual well-being; vigilance in protecting loved ones, and community and social institutions; and vigilance in ensuring a climate of fairness and harmony in society.

These tasks are not easy and cannot be the work of one person, one group, or one organization. Responsibility falls on all players in society — women and men, young and old, elected and electors, leaders and followers, those who challenge the status quo and those who do not even know that the issues exist.

In the pages that follow, the Canadian Advisory Council on the Status of Women sets forth its own Strategic Plan for stimulating innovation in addressing problems and finding solutions. The plan itemizes what should be done and how it will be done.

The Strategic Plan is based on a combination of what has gone before, what exists at present, and what might happen in the future for women, in particular, and for society in general. Such a plan requires that many assumptions be made, based on research and informed opinion, rather than on wishful thinking. The Council believes that its plans are realistic and manageable, considering the time, cost, and human constraints with which it is faced. The Strategic Plan is flexible, because the Council's objectives and work are constantly changing, and because imposition of a rigid plan would undermine the Council's ability to address complex issues.

Innovation and vigilance require **courage**: courage to move ahead despite past setbacks; courage to challenge existing theories, institutions, methods, and prejudices; courage to face critics and nay-sayers; courage to fight on behalf of those who have run out of strength or energy; courage to acknowledge past errors and to fight for future change.

Innovation and vigilance can be observed and measured; courage is not as easy to quantify. It is a fine mix of bravery, boldness, and fearlessness. Clearly, courage is a personal quality, but personal courage can also generate synergistic strength in a group of individuals or in a society.

The Canadian Advisory Council on the Status of Women will, over the next three years, build on its strength and courage in order to make it an innovative resource for those who need assistance in improving their status in society, and to make it a vigilant force against those who would deny these very rights and freedoms.

Sylvia Gold
President

March 1987

Introduction

Since its inception in 1973, the Canadian Advisory Council on the Status of Women (CACSW), whose members have reflected the linguistic, ethnic, social, and economic diversity of Canadians, has addressed major economic, social, and legal issues affecting the lives of women. Employment equity, pensions, child care, social benefits, marriage, divorce, child-bearing, and child-rearing all have come under its scrutiny.

As an agent of change, the Council has attempted to influence future government initiatives by **setting the agenda for discussion**, by identifying emerging trends and issues, by carrying out appropriate research, and by producing background information to stimulate informed public debate. For example, the Council has recently articulated the role of women as health guardians in the home, an action that should set into motion a whole range of further studies, policy analyses, program developments, and political initiatives.

Advocacy on behalf of aboriginal women and battered women are only two examples of the effectiveness of the Council in placing issues on the national agenda and instigating positive change. Some of the Council's earliest recommendations in support of the actions of aboriginal women related to discriminatory provisions in the *Indian Act*. In 1978, the Council published *Indian Women and the Law: Citizens Minus*, the first national documentation of the issue. Following numerous recommendations by the Council, interventions with Ministers and other parliamentarians, public pressure, and media campaigns, and one temporary legislative setback in the Senate, *Bill C-31* became law in 1985, finally removing discriminatory sections on the basis of sex in the *Indian Act*.

Another Council publication, *Wife Battering in Canada: The Vicious Circle*, released in 1980, was the first national study of this problem. The Council's recommendations gave rise to concrete actions, including formation of the Parliamentary Task Force on Family Violence, creation of the National Clearinghouse on Family Violence, and mailing of a Health and Welfare Canada publication to three and a half million Canadian women. An update of the 1980 study will be published by the Council in 1987. This report, which will present specific recommendations for change, will focus on: the provision of services for battered women, children, and battering men; criminal justice initiatives; and the role of the community and various government levels in dealing with the issue.

These examples demonstrate the Council's tenacity in initiating and following through on major issues. The Council also assumes positions on short-term issues, develops briefs for ongoing issues (e.g., unemployment insurance, child care, family allowances), and, in selected instances, takes public positions on matters such as the Murdoch case and the Morgentaler clinics.

The Council has carefully maintained its arm's-length relationship to the federal government and has not been afraid to take new or difficult positions when it felt that these were warranted.

Although the Council has, from time to time, produced a "report card" on government actions affecting the status of women, or a compilation of its own recommendations on specific issues, it has seldom had the resources to assess the impact of its own advice, or to review compliance with or enforcement of new legislation or regulation.

Inadequate resources have also prevented the Council from fully addressing all the pressing needs of the day: research on urgent issues, and broad scientific surveys of the attitudes and opinions of women have been postponed; limited publication budgets have resulted in restricted dissemination of publications; and development of effective promotional and marketing strategies for research and publications has remained unaffordable.

Fortunately, the dedication of the Council's members and staff to the mission of the organization has sustained it through many difficult periods. The Council continues to be regarded by most parliamentarians and women's groups as the most important organization for investigating and bringing to public attention the issues affecting the status of women in Canada. Council members and staff have always accepted and responded to the enormous challenge of striving to enhance the status of every woman in Canada.

For a detailed outline of the Council's mandate, activity structure, organizational structure, and administration, consult Appendix A.

Appendix B summarizes the work of other organizations with an interest in women's issues.

Environmental Assessment and Issues Identification

The Limits of Environmental Scanning
Women comprise 52% of the population of Canada. Almost every action, program, policy, and scientific discovery has an impact on women. In identifying crucial issues for the Council's attention, a degree of selectivity must therefore be practised. While the discussion that follows is not exhaustive, the issues singled out blend the opinions of experts and laypersons with the results of scientific opinion research, to forecast the issues that will have the most significant impact on women over the next few years.

Taken to the extreme, the planning methodology could examine every development (past, present, and future), and every discipline (history, philosophy, political science, economics, sociology, psychology, biological science, medicine, chemistry, environmental studies, physics, and engineering). Culture, religion, leisure, values, institutions, attitudes, behaviour, superstitions, fads, fashions, and foibles all would have a bearing on the planning process. The perspective of the individual, the family, the community, the State, and humankind would also be relevant factors. Clearly, the task is unwieldy and almost without limits.

To make the process manageable, a number of essential planning elements have been chosen as building blocks for the Council's strategy.

Selected Planning Environments
Three broad planning units have been identified as parameters for future Council initiatives:

- The Economic Framework;
- The Social Framework;
- The Legal Framework.

Because any planning exercise must recognize and understand power structures, a fourth dimension was added:

- The Political Reality.

The interdependent nature of these planning environments is accommodated in the strategy.

The Economic Profile
The western economy has finally shaken off most of the negative economic consequences of the oil crisis of the mid-1970s. Inflation has fallen to previous levels (1% to 5%), although unemployment remains high in many countries. Erratic swings in the values of currencies and world commodities have moderated and bi-lateral trade negotiations have commenced, as some nations, industries, and consumers regain confidence in the economy. However, gaping weaknesses in international financial systems, and the precarious nature of economies in many have-not countries, will continue to dampen prospects for major international recovery. Projections for worldwide growth over the next decade are not optimistic.

For Canada, a steady and moderate growth of about 3% is predicted over the next five years, with inflation remaining at 2% to 5%, and unemployment continuing to hover at about 10%. Canadian consumers, traditionally slow to invest, will maintain savings levels at about 11% to 12% of income, thereby restricting economic growth. The main catalysts of growth will likely be exports — spurred on by the value of the Canadian dollar against its American counterpart, government trade-support initiatives, and a more favourable climate for export.

Economic Self-Sufficiency/Women's Incomes

Women have always been active participants in national and international economic systems, but their acquired assets and their compensation for work performed have not reflected their contributions. Recognition of, and compensation for, their labour is the milestone toward which the Council will strive in the years to come. Once this goal has been reached, the shift from economic dependence to self-sufficiency will follow naturally. This transition must be supported and the contribution of women to the economic system recognized.

The transition to economic self-sufficiency is underway on five fronts:

- women are moving in greater numbers within the paid work force,
- women are also assuming ownership and management of their own businesses,
- recognition is being gained for unpaid labour performed by women working in the home, or as volunteers,
- participation of women in family businesses (**femmes collaboratrices***) is acknowledged more frequently,
- income-support systems for women temporarily or permanently unable to generate an adequate level of income to provide the basic necessities of life are in place.

Women's incomes — the absolute level and the fairness and adequacy of those incomes — are at issue here.

* An English term for this phenomenon has not been coined.

Paid Labour: Participation of Women in the Labour Force

The 1980s have witnessed an escalation in the number of women, especially married women, entering the paid labour force. In 1983, women comprised 42% of the total labour force in Canada, with the majority of new jobs created in the expanding service sector being filled by women. Over half of women aged 15 or over held jobs outside the home in 1983. While in the early 1950s, only 11% of married women in Canada were employed outside the home, by 1981, almost 51% of all married women were participating in the work force.

At first glance, such statistics would seem to indicate that women are progressing rapidly toward economic self-sufficiency. However, closer examination reveals that most jobs filled by women are still at the lowest-paid levels, are temporary, part-time, and unskilled. Many of the new labour force entrants are women returning to the workplace, or entering it for the first time, after caring for a family at home. In 1984, the wages of women who worked full time for a full year averaged only 64% of the average earnings of men who worked on the same basis.

The scarcity of full-time job openings is a significant barrier to women's economic advancement. While about 26% of employed women in 1984 had part-time jobs, a significant and growing number of them (17% in 1980; 28% in 1985) were working part time because they could not find full-time work. Of the new jobs created between September 1984 and February 1986, nearly one-third were part-time jobs, and many continue to be in traditional job ghettos in the clerical, sales, and service areas.

The general lack of employee benefits, such as adequate pensions, offered by "women's jobs" has serious consequences for women's economic status. Sixty-eight per cent of women in paid employment are not unionized. They therefore receive only the benefits guaranteed by employment standards legislation, which specifies only minimal standards for hours of work, wages, vacation, holidays, and notice of dismissal. Many of the positions women fill — for example, as domestics and farm workers — are excluded even from this basic coverage. Immigrant women tend to work in these unprotected occupations. The majority of women (63% in 1984) do not have employer-sponsored pension plans.

Health and safety issues are of increasing concern, as the introduction of new technology introduces hazards to the workplace, and as sexual harassment by employers, co-workers, and clients continues to threaten women.

Technology and industrial engineering have reduced the market for, or entirely eliminated, many employees (e.g., bank tellers), and created new types of work (e.g., word processing). As the demand for manual labour diminishes, the number of jobs calling for higher education or refined technical skills will increase. This trend will have a critical impact on working women, 59% of whom work in clerical, sales, and service occupations. Training and education must respond to the rapidly changing requirements of the workplace; two, three, and even four career changes

in a lifetime must be anticipated. The growth of large corporations has often depersonalized the contribution of individual workers and reduced job- or craft-loyalty, thereby reducing job satisfaction for women, who tend to be concentrated in these areas. Furthermore, because women are often the last to be hired and the first to be let go if a company's economic situation or technological basis changes, women's job security is also threatened.

The particular needs of women in the paid labour force must be recognized and accommodated. For example, temporary interruptions for child-bearing and child-rearing (an average leave of three years) may be a necessity. Quality child care must be provided either in the community or at the workplace. Furthermore, if women are to be equal players in the labour force, the joint parenting responsibility of mothers and fathers must be reinforced.

While affirmative action programs have, to a degree, enabled women to ascend the organizational ladder and to penetrate new job sectors, there still exist barriers to vertical and horizontal mobility in the workplace. Inaccurate or restrictive job descriptions, job stereotyping and prejudice, inadequate child care services, and exclusion of women, through direct or indirect tactics, from certain kinds of work have limited the success of such programs.

Looking to the future, it is clear that this long list of important priorities must be addressed. Three specific issues will require close attention: recognition of women in the agricultural economy, the impact of free trade on women in the paid labour force, and the status of women in the public service.

Women play major roles on family farms, but the economic prospects for women in agriculture continue to be highly unstable, as the industry itself remains unsteady, and as regional agricultural programs produce only short-term solutions.

A major unknown in the larger economic picture is the eventual impact on women of free trade between Canada and the United States. Early assessments suggest that women will suffer disproportionately from free trade, since a large proportion of the Canadian industries that would become non-competitive under the scheme employ considerable numbers of women. Many of these women are unskilled, many are immigrants, and many are from visible minorities. On the other hand, proponents of free trade predict an economic growth of 4% to 8%, and the concomitant creation of new wealth, which should create more jobs. The uncertain outcome of negotiations makes it impossible at this time to assess the full economic consequences of a free trade deal.

Many of the best jobs held by women are in the public sector, where benefits such as employer-sponsored pensions are helping to reduce the wage gap. Government commitment to cutbacks in services in which women tend to predominate, and to overall reduction of public-sector employment, will hit women hard. Persistent barriers to, and bottlenecks in, vertical and horizontal mobility for women in the public service are a further area for reform.

The policies that the Council must continue to support in order to redress the economic inequality of women are: employment equity/affirmative action, equal pay for work of equal value, and provision of a universally accessible system of child care. In the face of unacceptably high rates of unemployment, the Council must also scrutinize broad government policies that impact on women's employment, such as free trade negotiations, and cutbacks in government programs employing a high proportion of women. The Council must also strive to improve the status of aboriginal, immigrant, and disabled women, all of whom are severely disadvantaged in the workplace.

Women as Entrepreneurs

A recent and important economic trend in Canada, which has gone almost unnoticed, is the growth of entrepreneurism among women. At the forefront of the growth in numbers of small businesses have been women initiating commercial ventures, often without benefit of business training or experience, and with little or no financial assistance. To their credit, they have, on the whole, proven to be successful entrepreneurs. This success suggests another avenue for the integration of more women into the paid labour force.

However, while the entry of more women into their own businesses appears to be an encouraging trend, closer examination reveals that many women have selected this course of action because of unfair or unhappy experiences — such as

under-employment — in the paid labour force. Women entrepreneurs must work exceptionally long hours for returns that are significantly lower than those of salaried workers.

The pattern of increasing entrepreneurism among women would seem to dispel commonly held notions that women, as a group, are generally risk-avoiders rather than risk-takers. Major changes in the attitudes and systems of banks and other venture capitalists will be necessary if the potential of this development is to be realized. Revised family law reforms will provide women with stronger collateral. Financial institutions may ultimately compete for women's risk-capital business, as they have competed previously in the safer areas of bonds and registered retirement savings plans.

Unpaid Labour and Options for Compensation

The changing nature of the division of labour in the household caused by the increased entry of women into the paid labour force has been widely discussed. In practice, responsibility for homemaking duties has not shifted significantly from women to men. A Canadian study showed that husbands in childless families increased their regular housework by six minutes per week when their spouses entered the paid labour force; in families with children, the husband's work increased only by an hour per week when the women obtained paid work. Men tended to do the more interesting work in the home, such as child care, while women performed more monotonous tasks, such as cleaning. Women working for pay averaged four hours of unpaid work daily in the home. This **unpaid** work, then, is in addition to work in the labour force, which is **underpaid**. Furthermore, these additional responsibilities in the home may, in fact, reduce the ability of women to secure higher-paying jobs demanding longer hours.

Valuation of unpaid work essential to the functioning of the household and family unit has been identified as the key to the disadvantaged position of women working in the home. Homemakers' pensions, and emphasis on work in the home (and, similarly, on volunteer work) as valuable experience, applicable to the workplace by women seeking paid employment, are two possible means to redress the problem of unpaid work in the home.

It is doubtful that homemakers' work in their own households will be recognized in the system of national accounts (i.e., Gross National Product, Gross Domestic Product). This is ironic because, as our economy becomes more and more service-based, the output of service contractors such as nannies, domestic cleaners, and caterers — who perform work identical to that of homemakers in their own homes — will continue to grow and be recognized in conventional economic accounting systems.

Women Working With Their Husbands or Partners (Femmes collaboratrices)

In Canada, more than 450,000 **femmes collaboratrices** are unaccounted for in statistics because of the type of work they do: they are employed in businesses

owned, wholly or partly, by their husbands or partners. These women work in the agricultural, small business, service and professional sectors, and invest an average of 40 hours a week in these businesses and professions. They also perform the majority of domestic and family duties, for which they receive no salary or other recognition.

Over the past ten years, the proportion of these women who are paid has risen roughly from 12 to 40 per cent. Their average wage, however is $160 a week just over the minimum wage. With the exception of the Quebec/Canada Pension Plan, they are not entitled to any of the fringe benefits received by other workers, such as unemployment insurance, parental leave and occupational training programs, because they are married to the owners of the businesses in which they work. Few women working with their husbands are legal co-owners of the business.

Women and Poverty: Causes and Consequences

Perhaps the most disturbing economic (and social) trend is the increasing number of women who are falling below a minimum acceptable standard of living — the so-called poverty line. Economic and social changes in the past 25 years have put enormous pressures on the middle class, with many members of society finding that they are unable to provide the basic necessities of life for themselves and their dependants. These **new poor** join the ranks of those who have been poor, often for several generations. Unfortunately, the majority of the poverty-stricken are women, the phenomenon therefore becoming known as **the feminization of poverty**. Families headed by women are 4.5 times more likely to be poor than families headed by men.

Unequal pay for work of equal value, lack of economic recognition for work done in the home, and inadequate pension systems for the elderly are only a few of the factors that perpetuate this situation. Marriage breakdown can cause irreversible economic disadvantage for a woman. Current statistics show that, within one year of separation, a woman's household income plummets by 70%, while a man's disposable funds increase by 43%. Recent reforms in family law affecting assets and property rights may have some impact in reversing this trend, but for many women and their children, the current situation is still bleak.

Another significant factor that can permanently affect a woman's economic position is the time and energy expended on child-bearing and child-rearing, which reduce the time available for paid work in the labour force. Furthermore, the costs of child care and child-rearing are often a heavy burden. The challenge for society and its institutions is to support the working cycle of women by giving them adequate financial assistance when they are unable to provide fully for themselves and their dependants. Such support should be extended when they return to the workplace, by fairly and adequately compensating them for their work.

Other Economic Issues

Unfair costs or inadequate products and services, especially in the areas of housing, drugs, and health care, give rise to further economic hardships. The marketplace fails, in many areas, to recognize the needs of women, or places an unfair surcharge (deliberately or otherwise) on certain products. Often, those who are least able to pay are faced with higher prices on items such as food, health products, and transportation. Child care services are unavailable or are so expensive that the cost is prohibitive to many of the women who are most in need of these services.

Economic Self-Sufficiency/Women's Income

The economic roles and positions held by women in our society, and how women benefit from these positions, will be examined. The overall financial status of women, relative to that of men, including the systemic barriers to equality, will be the subject of another study. Data on sources of wealth and income for women will be compiled, cross-referencing age, marital status, labour force attachment, and region.

Activities	
Computerized data base on the economic status of women	Fall 1987
Opinion poll on women's views vis-à-vis the economy	Fall 1987
Policy paper on determination of self-sufficiency targets	Spring 1988
Council recommendations on self-sufficiency	Summer 1988
Background paper on identification of systemic barriers to women in the economy	Fall 1988
National information campaign on systemic barriers, including a fact sheet	Winter 1989
Economic model recognizing the value and contribution of women to the economy	March 1989

Paid Labour: Participation of Women in the Labour Force

The interdependence of paid and unpaid work that all women do will be investigated. This study will examine the roots of the double burden. Levels of remuneration will also be scrutinized, compared with male levels, and the reasons for the differences in compensation explored.

Activities	
Background paper on documentation of paid work of Canadian women	Spring 1987
Background paper on economic and social causes and differences in compensation	
Council recommendations on equal pay and affirmative action	Winter 1987
Information campaign on women and paid labour	Spring-Summer 1988
Fact sheet on women and paid labour	Spring 1989

Women as Entrepreneurs A profile of women entrepreneurs will be drawn up, and the questions asked: How do they differ from male entrepreneurs? What types of businesses do women choose to operate? How do they manage to establish them?	**Activities**	
	Major study on women entrepreneurs	Fall 1988
Unpaid Labour and Options for Compensation A study will investigate the interdependence of paid and unpaid labour performed by women, examine the roots of the double burden, and consider options for compensating unpaid work.	**Activities**	
	Background paper on unpaid labour	Spring 1987
	Policy options for compensation of unpaid labour	Fall 1987
	Information campaign on unpaid labour	Winter-Spring 1988
	Fact sheet on unpaid labour	Spring 1989
Women and Poverty: Causes and Consequences A comprehensive profile of women who live in poverty will be developed, asking the questions: How did they come to be poor? How can their condition be improved?	**Activities**	
	Review of poverty in Canada	Fall 1988
	Policy options for government action	Winter 1988
	Fact sheet on women and poverty	Spring 1989
	National information campaign	Spring 1989 - Spring 1990

It is difficult to separate completely the social framework from the economic. For planning purposes, the Council has distinguished five perspectives:

- Aboriginal Women;
- Safety, Personal Freedom, Individual Well-Being, and Freedom from all Forms of Violence;
- Women's Life Patterns and the Family;
- "The Reality Gap": Social Values and Institutions;
- Special-Needs Groups (immigrant, disabled, elderly, rural, and adolescent women).

Aboriginal Women: Their Legal, Social, and Economic Status

Aboriginal women in Canada continue to endure the most difficult personal, family, and community hardships of any group of women. Not only are they the objects of discrimination on the basis of their sex and racial origin, but aspects of the *Indian Act* also discriminate against them. For over a century, this Act and its amendments have created various categories of aboriginal people (status, non-status, Métis, etc.) in Canada. The most recent version, *Bill C-31*, has restored to many aboriginal women the status they may have lost through marriage to a non-aboriginal; however, the children of these women are not automatically placed on band lists.

Since aboriginal reserves fall under federal jurisdiction, the Department of Indian and Northern Affairs Canada (INAC) plays a substantial role in the financial and administrative management of economic and social services on reserves. Aboriginal women are forced to convey their needs (e.g., access to housing and child care, protection from family violence) through two levels of administration: those of the band and INAC.

The quest for aboriginal self-government could present a threat to aboriginal women, who may see their equality rights established in the *Charter of Rights and Freedoms* over-ridden by new constitutional arrangements.

The severity of problems facing aboriginal women dictates that a major priority of the Council will be working for the improvement of the social, economic, and legal status of aboriginal women in Canada.

Safety, Personal Freedom, Individual Well-Being, and Freedom from all Forms of Violence

Canadian women, on average, live longer and healthier lives than those of previous generations, due to revolutionary developments in medical science, improved nutrition and hygiene, and other factors. At the same time, modern advances have created new health problems, such as the side-effects of the birth control pill and other contraceptive devices, and substance abuse brought on by stress.

A number of factors combine to increase the stress level on women in a stress-ridden society, thereby jeopardizing their emotional health. The trend of violence against women, either in fact or in pornographic representation, creates a general climate of fear among women. Social isolation and lack of recognition of domestic and other labour performed by women can impose a severe psychological burden on women in and outside the home.

Women's personal freedom is constantly restricted by historical barriers, which go far beyond issues of choice in reproduction. Values and attitudes in matters of personal behaviour and public expression are reinforced by biased research that does not acknowledge the special nature of women, or how they might differ from men in philosophy and action.

Freedom to speak, to associate, to vote, and other basic and longstanding liberties appear hollow when, at the individual level, a woman is denied control of her own destiny.

For the Council, the objective is two-fold: women must be able to secure their physical safety, and intellectual and emotional well-being; and be assured equality in exercising personal freedom in all aspects of their lives.

Women's Life Patterns and the Family

The traditional family of one working parent (the father), one parent at home full time (the mother), and their children living at home is now the case in less than one in five homes in Canada. In addition to this family type are the single-parent family, the blended family, childless couples, singles or shared singles, multi-generation extended families with aged parents at home, and numerous other combinations. Governments and institutions have been slow to respond to and plan for the changing nature of the family.

Several factors have contributed to this new family profile. Today, the majority of mothers remain in the paid

labour force after the birth of their first child. In fact, in 1985, 68% of all married women of child-bearing age (20 to 44) participated in the paid work force. Also increasing is the incidence of people living alone, marrying later, divorcing, and remarrying. The number of one-person households more than doubled between 1971 and 1981, a large proportion of this group being composed of elderly women who have outlived their husbands. The divorce rate nearly doubled between 1970 and 1983, as did the rate at which women married for at least the second time. In 1981, women as single parents headed almost one in every ten Canadian families. The majority of these women were either separated or divorced. There has also been an increasing tendency to delay or forego child-bearing. Between 1971 and 1981, the average fertility rate dropped remarkably, from 1.7 children, to 1.4 children per husband-wife family. There are, as well, a significant number of children (16% in 1984) born to women who are not married.

Social policies failing to acknowledge the variety in the family makeup will fall short of their objectives and possibly disadvantage or harm the very people whom they seek to assist. Programs geared to the breadwinner model of the family tend to disadvantage women. Furthermore, women who are defined as economic dependants are unable to accumulate individual entitlement to many social benefits in their own right. As a result, many women will experience poverty at some point in their lives.

In the Council's view, policy-makers must be made aware of the changing life patterns of women as they relate to the family unit, and social programs must recognize the diversity of family models to ensure equal treatment of all women.

"The Reality Gap": Adaptation of Social Values and Institutions to Women's Needs

As commonly held social values and attitudes to women have slowly slipped out of touch with the real-life experiences of women, so too have the social institutions established to provide services to them. Despite billions of dollars of federal and provincial programming, women have still had to establish their own separate institutions, such as interval houses for battered women and their dependants, health care collectives, child care centres, and multi-service facilities for aboriginal women, immigrant women, and other identifiable social groups in need of support.

While some of this parallel or supplementary programming may be the result of anticipatory planning by women's organizations, much of it stems from the "reality gap" — the difference between services provided to women by traditional institutions, and the real-life requirements of women.

The problem is not merely the type of services provided, but a question of operations, that is, accessibility and cost of the services, hours of operation, management, and sensitivity and responsiveness to women's needs.

The Council must educate politicians and the public to the real needs of women and ensure that there is fair and adequate provision of social services to women by existing or emerging social institutions.

Special-Needs Groups (immigrant, disabled, elderly, rural, and adolescent women)

So much social injustice and intolerance exist in our society that it is difficult and sometimes unpopular for the Council to select smaller groups for special attention. Notwithstanding this, because some groups suffer from injustice and intolerance that is so blatant, special efforts must be made to ensure that equality status for these women is achieved.

In addition to economic inequities confronted by immigrant and disabled women, these same groups may also face social isolation, cultural alienation, systemic discrimination, and outright prejudice.

Special attention must therefore be given to the interests of immigrant and disabled women in all the work undertaken by the Council.

Workplan: Social Development

Aboriginal Women in Canada: Their Legal, Social, and Economic Status

Research will be undertaken to determine the conditions faced by aboriginal women. It will examine the issues confronting all Canadian women (e.g., health, housing, child care, job training, and sexual equality), but which have a particular impact on aboriginal women.

Activities	
Review of social issues affecting aboriginal women	Fall 1987
Consultation with aboriginal women's groups	Fall 1987
Council recommendations on aboriginal women	Spring 1988
Development of policy options	Spring 1988
Publication on social issues affecting aboriginal women	Winter 1988

Safety, Personal Freedom, Individual Well-Being, and Freedom from all Forms of Violence

The Council will address the obstacles facing women and their well-being in three areas: (1) occupational health and safety; (2) all forms of violence, including sexual assault, family violence, and sex-role stereotyping; and (3) addictions, including alcohol and drug addiction, smoking, and eating.

Activities	
Background paper on occupational health	Summer 1987
Policy paper on occupational health	Fall 1987
Council recommendations on occupational health	Spring 1988
Research study on battered women	Spring 1987
Background paper on physical violence	Fall 1987
Policy paper on physical violence	Spring 1988
Council recommendations on physical violence	Summer 1988
Background paper on addictions	Spring 1988
Policy paper on addictions	Summer 1988
Council recommendations on addictions	Fall 1988
Symposium on women's well-being National campaign on lifestyle issues	Spring 1989

The "Reality Gap": Adaptation of Social Values and Institutions to Women's Needs

Studies will focus on the gaps between services offered by institutions and the requirements of women's lives (e.g., child-care services, which often do not respond to conditions faced by women in the paid labour force).

Activities	
Background paper examining the nature of the "reality gap"	Fall 1987
Development of policy options	Spring 1988
Council recommendations on the "reality gap"	Summer 1988
National public awareness campaign	Winter 1988

Women's Life Patterns in the Family
The evolving nature of the Canadian family will be explored, including composition, economic and social arrangements between spouses, relationships between generations, importance placed on the family, and demographic changes (e.g., the growth of the single-parent family).

Activities	
Symposium on the family	Spring 1987
Opinion poll on development of women's life patterns in the family	Fall 1987
Background paper examining the new family and its impact on public policy	Fall 1987
Background paper on emerging roles and life patterns of women, and their impact on society	Fall 1987
Policy paper on the new family	Spring 1988
Fact sheet	Spring 1988
Council recommendations on women's life patterns and the family	Summer 1988
National information campaign	Fall 1988 - Summer 1989
Publication on women and their families in the 1990s	Fall 1989

Special-Needs Groups (immigrant, disabled, elderly, rural, and adolescent women)
The lack of programs and services to address the particular needs of some groups in society will be examined. In particular, access to language training for immigrant women will be highlighted, as well as support services for the disabled.

Activities	
Policy paper on immigrant women	Spring 1987
Council recommendations on immigrant women	Summer 1987
Development of a multilingual fact sheet for immigrant women	Spring 1988
Consultation with immigrant women	Spring 1988 - Spring 1989
Background paper reviewing issues affecting disabled women	Winter 1987
Policy options for disabled women	Spring 1988
Council recommendations on disabled women	Summer 1988
Other special-needs groups (e.g., elderly, single parents, teen mothers)	Summer 1987 - Spring 1989

Charter and Constitutional Guarantees of Equality

The *Charter of Rights and Freedoms* has introduced a new era of legislation in Canada. Sections 15 and 28 of the Charter, intended to guarantee sexual equality and eliminate discrimination on the basis of sex, have legally enshrined the major principles for establishing equal status for women in Canadian society.

The initial euphoria of Canadian women since this breakthrough has moderated considerably. Legal decisions to date demonstrate that, in many cases, there is a significant divergence from the spirit and intent of the Charter sections. In fact, in some instances, rapists, child abusers, and other violent persons have used these sections of the Charter to escape punishment.

What is clear from these decisions and from much of the writing on the subject of equality is that a precise understanding of the term **equality** is not commonly shared. Do we accept that the only way to achieve full equality for women is through rigorous application of neutral standards, i.e., the criterion of **sameness**? Or do we wish to acknowledge women's special nature in terms of their reproductive capacity?

The Canadian judiciary, though prolific in its Charter decisions, is working in a philosophical vacuum. Although governments have been under pressure to reform laws and practices to conform with the spirit of individual rights espoused by the Charter, and although courts have been asked to weigh these measures against **equality**, a comprehensive definition of equality is only now being developed.

The Charter, as a constitutional document, is a powerful tool. Strong in its potential for both positive and negative impact on women, it is unwieldy without a firm judicial consensus on its fundamental principles.

Clearly the goals of the Council must be to ensure, through information and education, that the courts, in their interpretation of the law in equality cases, respect both the rights and interests of women, and the spirit and intent of the *Charter of Rights and Freedoms*; and to ensure that the rights and interests of women are protected in the application and enforcement of the law.

Two current issues illustrate the equality controversy.

Now that many aboriginal women have regained their status lost as a result of marrying non-aboriginal men, they point out that discrimination persists because their children have not been placed on the band lists, an example of systemic discrimination.

Canada's immigration policy also raises equality issues. The status of immigrant women in Canada demonstrates the consequences of a racist and sexist society, a sexist immigration policy, and a sexually segregated labour market. The restrictive application of Canadian immigration laws can severely limit a woman's job opportunities and result in a forced economic and social dependence on her husband. Since nearly two million Canadians are immigrant women, it seems evident that the government's commitment to equality for all should focus strongly on the interests of immigrant women.

Criminal Legislation Issues

In addition to Charter and constitutional issues, there is a whole range of criminal legislation that directly affects the status of women in Canada. Priorities for the Council include monitoring the effectiveness of legislation already in place, and setting trends for policy making in the criminal justice area.

Pornography has far-reaching legal, ethical, and social implications. As long as women are portrayed as sex objects or victims of torture and mutilation, their worth and abilities will continue to be undervalued, and they will remain segregated from public life and the economic mainstream.

Recent legislation on sexual assault (1983), prostitution (1985), and divorce and family maintenance (1986) must be monitored to ensure that their application and enforcement serve the interests of women and protect their rights.

Development of the legal issues related to reproductive technologies, such as artificial insemination by donor, and **in vitro** fertilization, must be considered in light of their impact on the role and status of women in Canadian society.

Other Legislative Issues

Other issues in federal jurisdiction, such as sexual stereotyping in the media, the experiences of women offenders, women in the military services, human rights legislation, and federal/provincial/territorial relations have a significant

impact on the legal status of Canadian women.

Consequently, the Council must monitor criminal legislation and court decisions to identify issues, and take action to ensure that women are offered equal status and treatment before the law.

Participation of Women in Power Structures and Decision Making

For women, the most exciting goal for the future is to exert real influence on the political scene and the public agenda. Already, there is evidence at the provincial and territorial level that women's issues and women's solidarity have been major factors in changing the balance of political power. This shift in power has manifested itself in electoral politics, the corporate sector, the media, and the cultural milieu, with women acting collectively as producers, workers, and consumers to ensure their opportunities and equal rights.

Growing numbers of women are entering organized politics as candidates, advisors, party organizers, and party workers. Political parties are giving increased recognition not only to women within their own parties, but to the enormous importance of the women's vote on election day.

For the Council, the important political imperative is to see women participating fully in the structures of power in Canada, and in the decision-making process at all levels of government.

Charter and Constitutional Guarantees of Equality

A new era of legislation in Canada, which began with passage of the *Charter of Rights and Freedoms* (sections 15 and 28), legally enshrining the principles for establishing equal status for women in Canadian society, will be reviewed.

Activities	
Trend analysis on legislative and judicial issues	Fall 1987
In-depth research of major issues	Fall 1988
National information campaign on Charter and constitutional guarantees of equality	Fall 1988 - Fall 1989
Review of judicial guarantees of equality	Fall 1988

Criminal Legislation Issues

A whole range of criminal legislation in Canada that directly affects the status of women will be reviewed. This could include analysing the federal government's initiatives in the area of pornography and monitoring recent legislation on sexual assault, prostitution, and divorce and family maintenance.

Activities	
Identification of relevant issues	Spring 1987
Trend analysis of significant issues	Fall 1988
National information campaign on criminal legislation issues	Fall 1988 - Fall 1989

Other Legislative Issues

Other issues in federal jurisdiction, such as sexual stereotyping in the media, the experiences of women offenders, women in the military services, human rights legislation, and federal/provincial/territorial relations will be examined, and their impact on the legal status of Canadian women analysed.

Activities	
Identification of significant areas for examination	Summer 1988
Trend analysis of issues	Fall 1988
Information campaign on other legislative issues	Fall 1988 - Fall 1989

Participation of Women in Power Structures and Decision Making

The shift in power within Canadian society, manifesting itself in electoral politics, the corporate sector, the media, and the cultural milieu, with women acting collectively as producers, workers, and consumers to ensure their opportunities and equal rights, will be analysed.

Activities	
Fact sheet on women and party politics	Fall 1987
Policy paper on options for women and power	Fall 1987
Consultation on participation in power structures	Spring 1988
Women in specific power structures	Fall 1988
Publication on power and systemic barriers	Fall 1988
National information campaign on women in power	Spring 1988 - Spring 1989
Public policy model based on women's ethical perspective	Fall 1989

Appendix A

MANDATE AND ORGANIZATION OF THE CANADIAN ADVISORY COUNCIL ON THE STATUS OF WOMEN

Legal Mandate

In 1973, the Canadian Advisory Council on the Status of Women (CACSW) was established as an independent organization funded by the federal government. The Council was granted legal status through Order in Council PC 1976-781, which stipulated that the Council be:

- an agent of Her Majesty in right of Canada; and
- a Commission for the purpose of subsection 32(3) of the Public Service Superannuation Act.

Officially, the mandate of the Council is:

- **to bring before the federal government and the public, matters of interest and concern to women; and**
- **to advise the Minister [Responsible for the Status of Women] on such matters relating to the status of women as the Minister may refer to the Council for its consideration, or as the Council may deem appropriate.**

Activity Structure

The Council has organized its activities into the following broad groups, in support of its mandate:

- provision of advice to the federal government on the impact on women of existing policies and programs,
- provision of advice to the federal government on development of new measures to improve the status of Canadian women,
- development and publication of research on issues of interest and concern to women, with a view to achieving needed reform,
- provision of information on key issues to the general public, and promotion of awareness of these issues through public and media relations,
- development of a substantive body of Canadian resource material on women's issues.

In more precise terms, the Council has four distinct roles:

Research

- primary (developing new knowledge),
- applied (application of scientific methods/logic to develop new systems, policies, procedures, etc.),
- analysis (comparing options, developing alternatives, assessing socio-economic impact);

Advocacy

- taking positions on important matters of interest and concern to women, and making them publicly known, using established networks in the structures of power to communicate directly with decision-makers;

Information Communications

- making known Council policy positions, research results, actions, strategies, and other important information to women's groups, educational institutions, the media, and the general public;

Education

- developing resources and systems to increase the level of understanding of women's issues and concerns in all groups in society, including governments, interest groups, and individuals.

Organizational Structure

The Council consists of up to 30 members appointed by the Prime Minister. The president and two vice-presidents (one for the Western Region and one for the Eastern Region of the country) work full time for the Council, while the other members attend regular meetings, sit on various policy committees, establish Council positions, and advise on and approve activities and recommendations of the Council.

The president, the two vice-presidents, and two members elected by the full Council (one anglophone and one francophone) form the Executive Committee to the Council.

The Council is supported by a full-time staff of 39 persons (excluding the president and the vice-presidents) with central office staff organized into three divisions whose responsibilities are outlined below:

Research

- original research for Council publications, background papers, fact sheets, etc.,
- policy analysis and research on issues of interest to the Council,
- position papers on the impact on women of new legislation or programs,
- advice through briefs to parliamentary committees, special task forces, and commissions of inquiry,
- development and maintenance of a documentation centre;

Communications/Public Affairs

- promotion of public awareness of the work of the Council and accessibility to information by groups in need of that information,
- media relations and response to media inquiries,
- monitoring of issues,
- development of communications strategies,
- coordination of Council speeches and information campaigns,
- management of the publication and distribution of Council documents,
- special events and exhibit planning and management;

Administration

- all administrative functions, including personnel, finance, administrative services, translation, facilities management, support to Council members, and services.

The major portion of Council services is provided at the central office in Ottawa, but the Council maintains an effective regional presence through the offices of the vice-presidents in Calgary and Montreal and a field office in Winnipeg. These offices maintain regional networks, oversee regional distribution of the Council's publications, monitor issues and attitudes in the regions, and provide reference facilities for concerned individuals and organizations.

Appendix B

COMPLEMENTARY ORGANIZATIONS

A range of organizations carry on activities complementary to those of the Canadian Advisory Council on the Status of Women (CACSW). However, the Council occupies a distinct position among organizations working to improve the status of women in Canada.

Three other organizations have significant responsibilities in the federal arena:

- **Status of Women Canada** provides day-to-day advice and assistance to the Minister Responsible for the Status of Women on the needs and concerns of Canadian women; carries out policy and program analysis and development for the federal government; and disseminates information to women's organizations and the general public on federal policies and programs affecting the status of women.
- **Women's Program, Secretary of State** administers grants to non-government women's organizations at the national, regional, and local levels.
- **Women's Bureau, Labour Canada** researches and develops policies related to the impact of the *Canada Labour Code* on women in the labour force.

Outside the federal government, the most significant women's organizations are the provincial and territorial status-of-women advisory councils, which perform a role parallel to the Council's federal role; and the National Action Committee on the Status of Women, an umbrella organization representing over 450 women's organizations. Across the country, there are numerous other groups, such as La Fédération des femmes du Québec, and the Canadian Research Institute for the Advancement of women (CRIAW), which provide a host of specialized services and programs on behalf of women, both nationally and regionally.

L'ÉGALITÉ DES FEMMES AU CANADA DANS LES ANNÉES 1990

Conseil consultatif canadien de la situation de la femme

Bureau Central
Conseil consultatif canadien de
la situation de la femme
110, rue O'Connor, 9e étage
C.P. 1541, Succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5R5
(613) 992-4975

Bureau régional de l'Est
Conseil consultatif canadien de
la situation de la femme
800, boulevard Dorchester Ouest,
pièce 1036
Montréal (Québec) H3B 1X9
(514) 283-3123

Bureau régional de l'Ouest
Conseil consultatif canadien de
la situation de la femme
220, 4e Avenue S.E., pièce 270
C.P. 1390, Succursale M
Calgary (Alberta) T2P 2L6
(403) 292-6668

Bureau local de l'Ouest
Conseil consultatif canadien de
la situation de la femme
269, rue Main, pièce 600
Winnipeg (Manitoba) R3C 1B2
(204) 949-3140

Voici la liste des membres du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme au moment de la publication de ce document (mars, 1987).

Sylvia Gold
Présidente
Ottawa (Ontario)

Patricia Cooper
Vice-présidente
Calgary (Alberta)

Clarisse Codère
Vice-présidente
Montréal (Québec)

Monique Bernard
Mont St-Hilaire (Qué.)

Myriam B. Bernstein
Montréal (Québec)

Erminie Joy Cohen
Saint John (N.-B.)

Shanon Louise Cooper
Mayo (Yukon)

Jo-Ann Cugnet
North Battleford (Sask.)

Héleyne D'Aigle
Edmundston (N.-B.)

Edith Daly
Montague (Î.-P.-É.)

Lawrie Montague Edinboro
Chatham (Ontario)

Marthe Gill
Pointe Bleue (Québec)

Alison Hinchey
New Waterford (N.-É.)

Veronica Mae Johnson
Dollard-des-Ormeaux (Qué.)

Monica Matte
Montréal (Québec)

Robert McGavin
Toronto (Ontario)

Linda Oliver
Halifax (N.-É.)

Jane Pepino
Toronto (Ontario)

Marie Daurice Perron
Hodgson (Manitoba)

Lynne Pitt
Calgary (Alberta)

Cécile Rémillard-Beaudry
Winnipeg (Manitoba)

Agnes Richard
Gander (Terre-Neuve)

Margaret Strongitharm
Nanaimo (C.-B.)

Margaret Taylor
Belleville (Ontario)

Ann Tweddle
Edmonton (Alberta)

Eva Voisey
Whale Cove (T.N.-O.)

©Conseil consultatif canadien de la situation de la femme 1987

N° de catalogue LW31-26/1987F

ISBN 0-662-94117-9

Disponible gratuitement auprès du
Conseil consultatif canadien de
la situation de la femme
C.P. 1541, Succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5R5

Couverture
Photographie circa 1900 courtoisie de David Tomas

Conception graphique
Grauerholz & Delson

Un équilibre délicat: L'ÉGALITÉ DES FEMMES AU CANADA DANS LES ANNÉES 1990

Mars 1987

Conseil consultatif canadien de la situation de la femme

Résumé des sujets d'étude

Les grands dossiers qui nécessitent l'intervention du Conseil au cours des trois prochaines années sont les suivants:

Les objectifs économiques des années 1990
- Autonomie financière: le revenu des femmes
- Le travail rémunéré: participation des femmes à la main-d'oeuvre
- Les femmes entrepreneures
- Le travail non rémunéré et les compensations possibles
- Les femmes et la pauvreté: causes et conséquences

Le cadre social: la vie des femmes dans les années 1990
- Les femmes autochtones: leur situation juridique, sociale et économique
- Sécurité, liberté personnelle, bien-être individuel et protection contre toute forme de violence
- Les modes de vie des femmes et la famille
- "L'écart des réalités": adaptation des valeurs et institutions sociales aux besoins des femmes
- Groupes aux besoins spéciaux (immigrantes, femmes handicapées, femmes âgées, femmes rurales et adolescentes)

Garanties juridiques d'égalité
- Garanties d'égalité selon la Charte et la Constitution
- Mesures législatives dans le domaine criminel
- Autres questions d'ordre législatif (lois relatives aux droits humains, expérience des femmes délinquantes, technologies de la reproduction, les femmes dans l'armée, stéréotypes sexuels dans les médias)
- Participation des femmes aux structures du pouvoir et à la prise de décision

Table des matières

Message de la présidente 4

Introduction 6

Évaluation de l'environnement et définition des sujets d'étude 7

Les objectifs économiques des années 1990 8
Plan de travail: questions d'ordre économique 12

Le cadre social: la vie des femmes dans les années 1990 14
Plan de travail: questions d'ordre social 16

Les garanties juridiques d'égalité 18
Plan de travail: questions d'ordre juridique 20

Annexe A: Mandat et structure du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme 22

Annexe B: Organismes complémentaires 24

Message de la présidente

Le 28 septembre 1970, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (Commission Bird), dont l'objectif était "de faire enquête et rapport sur le statut des femmes au Canada, et de présenter des recommandations quant aux mesures pouvant être adoptées par le gouvernement fédéral afin d'assurer aux femmes des chances égales à celles des hommes dans toutes les sphères de la société canadienne," présentait un rapport d'envergure. Dans la section intitulée "Programme pour l'avenir," les commissaires ont fait preuve d'une étonnante intuition en écrivant ce qui suit:

> Mais, dans une société qui évolue aussi rapidement que la nôtre, de nouveaux besoins naissent sans arrêt. L'action qui semble aujourd'hui appropriée peut bien se révéler dépassée demain. De nouvelles lignes de conduite deviendront nécessaires. De plus, il faut continuer sans cesse à veiller à ce que les droits et les libertés des femmes soient respectés.

C'est un fait indéniable, la société canadienne a considérablement changé depuis les années 1970. Même dans ses prédictions les plus optimistes, la Commission n'aurait pu entrevoir qu'un nombre sans précédent de femmes se joindraient à la main-d'oeuvre rémunérée. Bien que l'évolution de la famille "traditionnelle" (père salarié, mère au foyer avec les enfants) se soit déjà fait sentir, on aurait difficilement pu imaginer qu'en 1986, seulement 16 p. 100 des familles canadiennes répondraient à la définition traditionnelle.

Les lois du pays ont changé, plus particulièrement depuis le rapatriement de la Constitution et l'entrée en vigueur de la *Charte des droits et libertés*. Là où vivent les gens, leurs façons de penser, de boire et de manger, de travailler, d'occuper leurs loisirs et de se renseigner, tout a changé. Mais en dépit de cette évolution, bien des choses sont malheureusement demeurées les mêmes: les femmes sont toujours moins payées que les hommes pour effectuer le même type de travail, elles sont encore maltraitées physiquement, mentalement et socialement; les adolescentes continuent d'avoir des grossesses non voulues, les femmes autochtones souffrent toujours de discrimination, les immigrantes et les femmes membres de minorités visibles sont toujours l'objet de discrimination flagrante ou déguisée, les femmes n'ont toujours pas de chances égales dans de nombreux segments de la société, que ce soit dans les conseils d'administration, dans les coulisses du pouvoir ou au foyer.

Les Canadiennes n'ont jamais réagi à la crise sociale par le désespoir, mais en ayant plutôt recours à **l'innovation**. Les activistes féminines ont su mobiliser des femmes de toutes origines sociales, économiques et politiques qui ont fait campagne pour que soit inséré dans la *Charte des droits et libertés* l'article 28 qui assure l'égalité aux femmes et aux hommes de notre pays. Bref, les femmes ont toujours été au premier plan des mutations sociales, qu'il s'agisse de protéger l'environnement, de promouvoir la paix, ou de lancer des initiatives d'assistance sociale comme les garderies ou les maisons de transition pour femmes victimes de violence.

Il n'existait aucune formule d'action toute faite, ni aucune méthode précise et infaillible pour mener au succès. Il n'y avait que des femmes bien informées et déterminées, conscientes que leur situation physique, sociale ou juridique devait être sensiblement améliorée, des femmes qui ont envisagé des solutions nouvelles pour résoudre des problèmes vieux comme le monde.

La société n'a de cesse de s'émerveiller devant les incroyables réalisations de la science et de la technologie: un disque de silicium contenant des millions de renseignements, un dispositif en plastique qui remplace un coeur humain, un bras mécanique téléguidé qui accomplit des manoeuvres délicates dans l'espace, des écrans vidéo qui chantent, créent des motifs artistiques et participent aux jeux. Et pourtant, malgré tous ces progrès, d'innombrables êtres humains, dont une écrasante majorité de femmes, souffrent encore de la faim, n'ont pas d'abri décent ou sont privés des droits légitimes. Quantité de femmes sont encore traitées comme des êtres inférieurs, tant physiquement qu'intellectuellement. Et bien que le monde soit devenu un "village planétaire," les rues de ce village sont encore pleines de risques et de violence.

L'innovation doit se manifester chez des femmes qui, dans leur tentative de redéfinir les véritables besoins de la condition humaine, adapteront le savoir actuel ou exploreront des avenues totalement nouvelles pour proposer des solutions radicalement différentes à de nombreux problèmes mondiaux, au plus grand bienfait de tous.

La Commission Bird recommandait la création de deux nouveaux organismes, dont l'un aurait pour mandat de poursuivre la tâche qu'elle

avait entreprise et de "créer un climat favorable à l'égalité des chances pour les Canadiennes," tandis que le second serait chargé "de faire respecter les lois, en vigueur actuellement, qui protègent les droits des femmes, afin de s'assurer que la discrimination n'existe ni en fait, ni dans l'interprétation de la loi."

Le premier de ces organismes, créé en 1973, fut le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme. La Commission recommandait que le Conseil soit directement responsable devant le Parlement et fasse rapport annuellement à celui-ci des progrès réalisés en vue d'améliorer la situation des Canadiennes; selon sa constitution actuelle, le Conseil est sans lien de dépendance, mais il est comptable au ministre responsable de la Condition féminine. Le second organisme n'a jamais été créé, la tâche ayant été dévolue aux tribunaux ou à d'autres organisations, dont la Commission canadienne des droits de la personne.

Les historiens et les politicologues ont depuis longtemps remarqué la malheureuse tendance voulant qu'un groupe exerce sur un autre sa domination, que ce soit pour des motifs sociaux, économiques, physiques ou autres. Même lorsque la protection des désavantagés a été assurée à grands frais, le pouvoir tend toujours à revenir aux groupes traditionnellement forts, à moins qu'une réglementation évidente et efficace soit en vigueur.

Le mot d'ordre des Canadiennes, au cours des années 1990, est **vigilance**: vigilance à reconnaître les nouvelles menaces qui planeront sur la situation sociale, économique et juridique des femmes; vigilance à déceler les nouvelles sources de division ou de discrimination; vigilance à préserver leur bien-être physique et intellectuel; vigilance à défendre leurs proches de même que les institutions communautaires et sociales; vigilance à assurer un climat de justice et d'harmonie dans la société.

Ce ne sont pas là des tâches faciles et elles ne peuvent échoir à une seule personne, un seul groupe ou un seul organisme. Elles sont la responsabilité de tous les acteurs de la société, femmes et hommes, jeunes et vieux, électeurs et élus, chefs et partisans, ceux qui contestent et ceux qui ne savent même pas qu'il y a matière à contestation.

Dans les pages qui suivent, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme présente son propre plan stratégique pour susciter l'innovation en s'attaquant à des problèmes et en y trouvant des solutions. Le plan précise ce qui doit être fait et la façon de procéder.

Le plan stratégique s'appuie sur ce qui fut, ce qui est et ce que laisse entrevoir l'avenir pour les femmes en particulier et la société en général. Les hypothèses y sont forcément multiples et fondées sur la recherche et sur des opinions bien informées plutôt que sur des voeux pieux. Le Conseil estime que ses projets sont réalistes et administrables, compte tenu des limites de temps, d'argent et de ressources humaines auxquelles il est contraint.

Les objectifs et le travail du Conseil évoluant sans cesse, le plan stratégique est flexible; imposer un plan rigide ne ferait qu'entraver la capacité du Conseil d'aborder des dossiers complexes.

L'innovation et la vigilance exigent du **courage**: le courage d'aller de l'avant malgré les échecs passés; le courage de contester les théories, les institutions, les méthodes et les préjugés de l'heure, d'affronter les détracteurs et les défaitistes, le courage de se battre pour ceux et celles qui sont à bout de force et d'énergie, et enfin le courage de reconnaître les erreurs passées et de lutter pour transformer l'avenir.

Si l'innovation et la vigilance s'observent et se mesurent, le courage, par contre, n'est pas facile à évaluer. Mélange subtil de bravoure, d'audace et d'intrépidité, le courage est certes une qualité personnelle. Mais le courage individuel décuplé peut se communiquer à tout un groupe, voire une société entière.

Au cours des trois prochaines années, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme misera sur sa force et sur son courage pour devenir une source innovatrice à laquelle pourront puiser les personnes qui ont besoin d'aide pour améliorer leur situation sociale, et un rempart qui résiste à toutes les influences qui viendraient nier ce droit et cette liberté mêmes.

La présidente,
Sylvia Gold

mars 1987

Introduction

Depuis sa fondation en 1973, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme (CCCSF), dont les membres reflètent la diversité linguistique, ethnique, sociale et économique du Canada, a étudié les principales questions d'ordre économique, social et juridique qui touchent les femmes. Il s'est penché attentivement sur l'équité en matière d'emploi, les pensions, la garde des enfants, les avantages sociaux, le mariage, le divorce, la grossesse et l'éducation des enfants.

En tant qu'agent de changement, le Conseil a tenté d'influencer les futures initiatives du gouvernement **en dressant une liste des questions à examiner**, en cernant les tendances et les problèmes susceptibles de se manifester, en menant les recherches appropriées et en fournissant une information documentaire propice à animer un débat public éclairé. Par exemple, le Conseil a récemment souligné le rôle de la femme en tant que protectrice de la santé au foyer, une action qui devrait déclencher toute une gamme d'études, d'analyses de principes, de programmes et d'initiatives politiques.

La défense des femmes autochtones et celle des femmes victimes de violence ne sont que deux exemples de l'efficacité du Conseil à porter des dossiers sur la scène nationale et à susciter un changement positif. Certaines des premières recommandations du Conseil à l'appui des revendications des femmes autochtones portaient sur les dispositions discriminatoires de la *Loi sur les Indiens*. En 1978, le Conseil publiait *La femme indienne devant la loi — Une citoyenne mineure*, le premier document d'envergure nationale sur la question. Après de nombreuses recommandations du Conseil, des interventions auprès de ministres et autres parlementaires, des pressions publiques et des campagnes de presse, après un contretemps législatif temporaire au Sénat, *le projet de loi C-31*, qui supprimait de la *Loi sur les Indiens* les articles discriminatoires fondés sur le sexe, est enfin devenu loi en 1985.

Puis, en 1980, le Conseil publiait *La femme battue au Canada: un cercle vicieux*, la première étude nationale sur le sujet. Ses recommandations ont entraîné l'adoption de mesures concrètes, y compris la formation d'un Groupe parlementaire sur la violence dans la famille, la création d'un Centre national d'information sur la famille, puis l'envoi d'une publication de Santé et Bien-être Canada à trois millions et demi de Canadiennes. Le Conseil publiera en 1987 une mise à jour de l'étude de 1980. Ce rapport, qui proposera des changements précis, insistera sur la prestation de services aux femmes victimes de violence, sur les initiatives en matière de justice criminelle et sur le rôle de la collectivité et des divers paliers de gouvernement dans ce domaine.

Ces exemples témoignent de la ténacité du Conseil à entreprendre et mener à bien l'étude de dossiers majeurs. Le Conseil prend également position sur des questions ponctuelles, présente des mémoires sur des dossiers d'actualité (notamment sur l'assurance-chômage, la garde des enfants, les allocations familiales) et, dans certains cas, prend publiquement position, comme ce fut le cas pour l'affaire Murdoch et les cliniques Morgentaler.

Le Conseil a occasionnellement produit un "bilan" des mesures gouvernementales touchant la situation des femmes, ou procédé à une compilation de ses propres recommandations relativement à des dossiers particuliers; il a toutefois rarement eu les ressources nécessaires pour évaluer les répercussions de ses propres conseils ou examiner dans quelle mesure de nouvelles lois ou nouveaux règlements étaient mis en application, conformément à ses recommandations.

Des ressources insuffisantes ont également empêché le Conseil de considérer pleinement les pressants besoins de l'heure: des recherches sur des questions urgentes et des enquêtes scientifiques d'envergure sur les attitudes et les points de vue des femmes ont dues être reportées; des budgets d'édition restreints l'ont obligé à limiter la diffusion de ses publications et, enfin, l'élaboration de stratégies visant à promouvoir la recherche et les publications s'est révélée impossible.

Fort heureusement, le dévouement des membres du Conseil et de son personnel lui a permis de traverser des périodes difficiles. Le Conseil est encore considéré par la plupart des parlementaires et des groupes féminins comme une organisation de premier plan chargée de faire enquête sur des questions qui influencent la situation des Canadiennes et de les porter à l'attention du public. Les membres et le personnel du Conseil ont toujours accepté l'énormité du défi que constitue la lutte visant à améliorer la situation de toutes les femmes au Canada.

On trouvera détaillés à l'Annexe A le mandat du Conseil, la structure de ses activités, de son organisation et de son administration.

L'Annexe B résume le travail des autres organismes qui s'intéressent à la condition féminine.

Évaluation de l'environnement et définition des sujets d'étude

Étude de l'environnement et ses limites
Les femmes constituent 52 p. 100 de la population du Canada. Chaque mesure, programme, politique, découverte scientifique, a des repercussions sur elles. Il faut donc user de cisconspection dans le choix des dossiers majeurs sur lesquels le Conseil aura à porter son attention. Les mesures énumérées dans les pages qui suivent ne sont pas exhaustives. Néanmoins, elles allient l'opinion d'experts et de profanes ainsi que les résultats de sondages scientifiques pour prévoir les dossirs qui auront la plus grande incidence sur les femmes au cours des prochaines années à venir.

À l'extrême, la planification pourrait englober tous les aspects de l'évolution — passée, actuelle et future — et toutes les disciplines (histoire, philosophie, sciences politiques, économie, sociologie, psychologie, biologie, médecine, chimie, écologie, physique et génie). La culture, la religion, les loisirs, les valeurs, les institutions, les attitudes et les comportements, les superstitions, les engouements, les modes et les lubies, tout pourrait être pris en compte dans la planification. La personne, la famille, la communauté, l'État, l'espèce humaine, sont autant de facteurs à considérer. Bref, la tâche est énorme et presque sans limites.

Pour rendre le processus administrable, il a fallu choisir un certain nombre d'éléments essentiels et les intégrer à la stratégie du Conseil.

Domaines de planification choisis
Trois grandes sphères de planification constitueront les paramètres des futures initiatives du Conseil:

- le cadre économique;
- le cadre social;
- le cadre juridique.

Tout exercice de planification devant se fonder sur la reconnaissance et la compréhension des structures du pouvoir, une quatrième dimension a été ajoutée:

- la réalité politique.

L'interdépendance de ces domaines de planification sera prise en compte dans la stratégie.

Le profil économique
L'économie occidentale a finalement eu raison de la plupart des conséquences économiques négatives de la crise du pétrole survenue au milieu des années soixante-dix. Bien que le chômage demeure élevé dans de nombreux pays, l'inflation est retombée aux niveaux antérieurs à cette période (1% à 5%). En même temps que les fluctuations des devises et des denrées étaient maîtrisées et que les négociations de libre-échange s'amorçaient, les nations, les industries et les consommateurs reprenaient confiance en l'économie. Cependant, les grandes faiblesses des systèmes financiers internationaux et la précarité des économies de certains pays démunis, continueront d'atténuer les espoirs d'une importante récupération internationale. Les prévisions de croissance économique mondiale pour la prochaine décennie ne sont pas optimistes.

Quant au Canada, une croissance constante et modérée d'environ 3% est prédite pour les cinq prochaines années, le taux d'inflation devant fluctuer entre 2% et 5%, mais les taux de chômage se maintiendront à un niveau d'environ 10%. Les consommateurs canadiens, traditionnellement lents à investir, maintiendront le niveau de leurs épargnes à environ 11% ou 12% de leur revenu, freinant ainsi la croissance économique. Les principaux facteurs de croissance seront vraisemblablement les exportations — encouragées par la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain, l'appui du gouvernement au secteur commercial et un climat plus favorable à l'exportation dans l'ensemble.

Les objectifs économiques des années 1990

Le revenu des femmes: autonomie financière

Les femmes ont toujours activement participé aux systèmes économiques nationaux et internationaux, mais les biens qu'elles ont acquis et la rémunération de leur travail n'ont jamais été à la mesure de leur contribution. Le Conseil s'est donné pour objectif de mettre tout en oeuvre, au cours des années qui viennent, pour que le labeur des femmes soit reconnu et rétribué. Une fois que ce but sera atteint, le passage de la dépendance économique à l'autonomie financière se fera tout naturellement. Cette transition doit être appuyée et la contribution des femmes au système économique reconnue.

La transition vers l'autonomie financière s'effectue déjà, pour les femmes, sur cinq fronts:

- les femmes sont de plus en plus nombreuses dans la population dite active;
- les femmes sont propriétaires et gestionnaires de leurs propres entreprises;
- le travail non rémunéré des femmes au foyer et leur travail bénévole tendent à être reconnus;
- on reconnaît de plus en plus le travail des femmes collaboratrices;
- les systèmes de soutien financier existent à l'intention des femmes qui se trouvent dans l'impossibilité temporaire ou permanente de générer un niveau convenable de revenu pour s'assurer les nécessités fondamentales de la vie.

Les revenus des femmes — niveau absolu, équité et justesse — sont ici mis en cause.

Le travail rémunéré: participation des femmes à la main-d'oeuvre

On a assisté, au cours des années 1980, à une escalade du nombre de femmes, surtout mariées, qui arrivaient sur le marché du travail. En 1983, les femmes constituaient 42 p. 100 de toute la main-d'oeuvre au Canada et elles occupaient la plupart des nouveaux emplois créés dans le secteur des services en pleine croissance. À ce moment-là, plus de la moitié des femmes âgées de quinze ans et plus avaient un emploi à l'extérieur du foyer. Au début des années cinquante, pourtant, seulement 11 p. 100 des femmes mariées au Canada travaillaient à l'extérieur du foyer; en 1981, par contre, près de 51 p. 100 de toutes les femmes mariées participaient à la population active.

À première vue, ces chiffres donnent l'impression que les femmes progressent rapidement vers l'autonomie financière. Un examen plus attentif révèle toutefois que la plupart des emplois occupés par des femmes se situent encore parmi les moins rémunérés, les emplois temporaires, à temps partiel et non spécialisés. Un grand nombre des nouveaux venus sur le marché du travail sont des femmes qui soit y retournent ou y viennent pour la première fois après avoir pris soin de la famille au foyer. En 1984, le salaire de celles qui travaillaient à temps plein toute l'année n'atteignait qu'environ 64 p. 100 du revenu moyen des hommes travaillant dans les mêmes conditions.

La rareté des emplois à temps plein constitue un obstacle important à l'avancement économique des femmes. En 1984, bien qu'environ 26 p. 100 des femmes salariées aient eu des emplois à temps partiel, un nombre important et croissant d'entre elles (17 p. 100 en 1980, 29 p. 100 en 1985) occupaient ces emplois faute de trouver du travail à temps plein. Parmi les nouveaux emplois créés entre septembre 1984 et février 1986, près du tiers étaient des emplois à temps partiel et bon nombre demeurent dans des ghettos professionnels traditionnels, soit le travail de bureau, la vente et les services.

L'absence générale d'avantages offerts dans les postes "de femmes", comme des pensions convenables, a de sérieuses conséquences pour la situation économique des femmes. Soixante-huit pour cent des femmes qui occupent des emplois rémunérés ne sont pas syndiquées. Leur seule protection est donc assurée par les lois sur les normes du travail, qui ne prévoient que le minimum en fait d'horaires de travail, de salaires, de vacances, de jours fériés et d'avis de congédiement. Nombre de postes occupés par des femmes — comme domestiques et ouvrières agricoles, par exemple — sont exclus même de cette protection de base. On trouve surtout des immigrantes dans cette catégorie d'emplois non protégés. La majorité des femmes (63 p. 100 en 1984) n'ont pas accès à un régime de pension de l'employeur.

La santé et la sécurité au travail sont des questions de plus en plus préoccupantes en raison des risques qu'entraîne dans le milieu de travail l'introduction de nouvelles technologies; par ailleurs, le harcèlement sexuel par les chefs, les collègues et les clients constitue toujours une menace pour les femmes.

La technologie et le génie industriel ont réduit ou éliminé de nombreuses

tâches traditionnelles (comme la tenue de la caisse dans les banques) et en ont créé de nouvelles (comme le fonctionnement des machines de traitement de textes). À mesure que diminue la demande pour le travail manuel, le nombre d'emplois exigeant des connaissances théoriques et pratiques spécialisées augmente. Cette situation aura des répercussions importantes sur les femmes au travail, 59 p. 100 d'entre elles travaillant dans les secteurs des bureaux, des services et des ventes. Les programmes de formation et de perfectionnement doivent pouvoir répondre aux exigences changeantes du lieu de travail et deux, trois et même quatre nouvelles carrières professionnelles doivent être envisagées au cours d'une vie. La croissance des grandes entreprises a souvent dépersonnalisé la contribution du travailleur individuel et ébranlé sa fidélité à son travail ou à son métier, réduisant ainsi la satisfaction professionnelle des femmes, généralement concentrées dans ces secteurs. Qui plus est, les femmes étant souvent les dernières à être embauchées et les premières à être renvoyées si la situation économique d'une entreprise ou sa technologie changent, la sécurité d'emploi des femmes se trouve menacée.

Il faut reconnaître et prendre en considération les besoins particuliers des femmes sur le marché du travail, qui sont souvent tenues, par exemple, d'interrompre temporairement leur carrière pour mettre au monde et élever des enfants (trois ans d'absence en moyenne). Des services de garde adéquats doivent être prévus dans la communauté ou le lieu de travail. Par ailleurs, si les femmes doivent jouer un rôle égal dans la population active, il faut encourager la responsabilité conjointe des parents, pères et mères.

Les programmes d'action positive ont, dans une certaine mesure, permis aux femmes de gravir les échelons hiérarchiques dans les organisations et de pénétrer de nouveaux secteurs d'emploi, mais il subsiste des obstacles à leur mobilité verticale et horizontale dans le milieu du travail. Les descriptions de postes imprécises ou restrictives, les stéréotypes d'emplois et les préjugés, les services de garde inappropriés et l'exclusion des femmes de certains types d'emplois par le biais de pratiques directes ou indirectes, ont entravé le succès de ces programmes.

Toutes ces priorités doivent être abordées. Si on regarde l'avenir, il est clair que trois dossiers en particulier exigeront une attention minutieuse: la reconnaissance des femmes dans l'économie agricole, la répercussion du libre-échange sur les travailleuses et la situation des femmes dans la fonction publique.

Les femmes jouent des rôles importants dans les exploitations agricoles familiales mais leurs perspectives économiques dans l'agriculture demeurent très instables, ce secteur étant lui-même instable, et les programmes agricoles régionaux ne donnent lieu qu'à des solutions à court terme.

L'une des grandes incertitudes actuelles, dans le contexte économique global, concerne les éventuelles répercussions du libre-échange canado-américain sur les femmes. Les premières évaluations laissent prévoir qu'elles souffriront outre mesure du libre-échange puisqu'une grande part des industries canadiennes susceptibles de devenir non compétitives sur le plan de l'emploi comptent actuellement parmi leurs employés un nombre considérable de femmes. Beaucoup de ces femmes ne sont pas spécialisées, beaucop sont immigrantes ou membres de minorités visibles. Par ailleurs, les tenants du libre-échange prédisent une expansion économique de l'ordre de 4 à 8 p. 100, accompagnée de l'acquisition d'une nouvelle richesse, qui engendrera la création de nouveaux emplois. L'avenir incertain des négociations ne permet pas, à l'heure actuelle, d'évaluer les pleines conséquences économiques d'un accord de libre-échange.

Un grand nombre des meilleurs emplois occupés par les femmes se trouvent dans le secteur public, où des avantages tels que les régimes de pension de l'employeur contribuent à réduire l'écart salarial. La détermination du gouvernement à réduire certains services où il y a une forte concentration de femmes et à effectuer des compressions d'effectifs dans le secteur public, sera particulièrement préjudiciable aux femmes. Les obstacles à la mobilité verticale et horizontale des femmes dans la fonction publique, en raison de l'encombrement, devront donner lieu à une éventuelle réforme.

L'égalité en matière d'emploi/action positive, le salaire égal pour le travail d'égale valeur et un régime universellement accessible de services de garde, sont au nombre des programmes que le Conseil doit continuer d'appuyer afin de réparer l'inégalité économique des femmes. Compte tenu des taux de chômage inadmisibles, le Conseil doit

également scruter l'ensemble des mesures gouvernementales qui ont des répercussions sur l'emploi des femmes, telles que les négociations du libre-échange et les réductions des programmes gouvernementaux qui emploient une proportion élevée de femmes. Le Conseil doit également lutter pour que soit améliorée la situation des femmes autochtones, des immigrantes et des femmes handicapées, qui sont toutes grandement défavorisées dans le milieu de travail.

Les femmes entrepreneures

Une tendance sociale importante s'est récemment manifestée au Canada de façon presque inaperçue — la croissance de l'esprit d'entreprise chez les Canadiennes. Au premier plan de cette prolifération de petites entreprises, se trouvent des femmes qui se sont lancées dans la mêlée souvent sans la formation ni l'expérience adéquates et avec un appui financier minime, sinon aucun. Elles ont à leur acquis d'avoir prouvé, dans l'ensemble, leur efficacité en tant qu'entrepreneures. Ce succès pourrait être le coup d'envoi pour intégrer un plus grand nombre de femmes à la population active.

Cependant, bien que l'avènement d'un plus grand nombre de femmes propriétaires de leurs entreprises augure bien à première vue, un examen plus attentif révèle que bien des femmes ont choisi cette voie comme dernier recours, à cause d'injustices ou d'expériences malheureuses, notamment des emplois au-dessous de leurs compétences. Les femmes entrepreneures doivent travailler des heures exceptionnellement longues pour obtenir des rendements beaucoup moins élevés que ceux des travailleuses et travailleurs salariés.

Ce profil d'esprit d'entreprise semble faire échec à l'opinion générale voulant que les femmes, en tant que groupe, soient portées à fuir les risques plutôt qu'à en prendre. Si l'actuel potentiel doit se réaliser, les attitudes et les pratiques des banques et autres prêteurs de capitaux de risque devront changer sensiblement. Les réformes du droit de la famille donneront aux femmes des garanties plus solides et les institutions financières pourraient bien en arriver à se faire la lutte pour gagner la clientèle des femmes en quête de capital de risque, comme elles l'ont déjà fait dans les secteurs plus sûrs des obligations et des régimes enregistrés d'épargnes-retraites.

Le travail non rémunéré et les compensations possibles

La nouvelle répartition des tâches dans les ménages, due au nombre croissant de femmes qui occupent des emplois rémunérés, a donné lieu à maintes discussions. Dans la pratique, il y a eu peu de changements dans la nature du travail domestique effectué par les femmes et par les hommes. Une étude canadienne indique que les hommes, dans les ménages sans enfants, ont augmenté de six minutes par semaine la durée de leurs tâches domestiques régulières quand leur conjointe a occupé un emploi rémunéré; dans les familles avec enfants, la durée de ce travail n'a augmenté que d'une heure par semaine dans les mêmes circonstances. Les hommes avaient tendance à assumer les tâches les plus intéressantes au foyer, comme s'occuper des enfants, tandis que les femmes vaquaient aux tâches les plus monotones, dont le ménage. Les femmes salariées consacraient en moyenne quatre heures par jour à des tâches non rémunérées au foyer. Ce travail **non rémunéré** s'ajoutait donc au travail extérieur, qui lui est **sous-payé**. En outre, ces responsabilités supplémentaires au foyer risquent, en fait, de réduire la capacité des femmes à assumer des postes plus rémunérateurs qui exigent de plus longues heures de travail.

La valorisation du travail non rémunéré essentiel au fonctionnement du ménage et de la cellule familiale a été considérée comme étant la solution à la position désavantageuse des femmes qui demeurent au foyer. Les pensions pour personnes au foyer et la reconnaissance du travail qu'elles y effectuent (et, similairement, du travail bénévole) en tant qu'expérience valable lors de la recherche d'un emploi, sont deux moyens possibles d'action en vue de remédier au problème du travail non payé au foyer.

Il est peu probable que le travail des personnes au foyer soit pris en considération dans le système national des comptes (par exemple, produit national brut, produit intérieur brut). Cela est d'autant plus ironique qu'à mesure que nous allons vers une économie axée sur les services, le rendement des fournisseurs de services, tels que gardiennes et gardiens d'enfants, préposés à l'entretien domestique et traiteurs — qui font un travail identique à celui des femmes dans leur propre maison — continuera d'augmenter et d'être pris en compte dans les systèmes classiques de comptabilité économique.

Les femmes collaboratrices
Il existe au Canada plus de 450 000 femmes qui échappent aux relevés statistiques, en raison du type de travail qu'elles effectuent. Appelées femmes collaboratrices, elles travaillent avec leur conjoint dans l'entreprise qui lui appartient en tout ou en partie. On trouve de ces collaboratrices en agriculture, dans les petites et moyennes entreprises de services et du secteur professionnel. Elles investissent en moyenne 40 heures par semaine dans ces entreprises et professions, assumant en outre la plupart des tâches domestiques et familiales. Pourtant, elles ne reçoivent pas de reconnaissance salariale ou autre pour ces doubles emplois.

Au cours des dix dernières années, la proportion des collaboratrices salariées est passée plus ou moins de 12 p. 100 à 40 p. 100. Il s'agit cependant d'un salaire moyen de 160 $ par semaine, soit à peine le salaire minimum. Du fait qu'elles soient les épouses des propriétaires de l'entreprise, leur salaire, à l'exception du Régime de rentes du Québec/Régime de pensions du Canada, ne leur donne droit à aucun des avantages sociaux reconnus aux travailleuses et travailleurs canadiens, notamment l'assurance-chômage, les congés parentaux, les programmes de formation professionnelle. Peu de femmes collaboratrices sont légalement copropriétaires de l'entreprise.

La pauvreté des femmes
Le nombre croissant de femmes qui tombent sous un niveau de vie minimum acceptable — appelé seuil de pauvreté — est peut-être la tendance économique (et sociale) la plus bouleversante.

L'évolution économique et sociale observée au cours des vingt-cinq dernières années a imposé des pressions énormes sur la classe moyenne et un grand nombre de personnes se sont trouvées dans l'impossibilité de pourvoir à leurs besoins fondamentaux et à ceux des personnes à leur charge. Ces nouveaux pauvres vont augmenter le nombre de ceux qui connaissent la pauvreté souvent depuis des générations. Malheureusement, la plupart de ces pauvres sont des femmes, phénomène qu'on appelle désormais féminisation de la pauvreté. Les familles dirigées par une femme sont 4,5 fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les familles dirigées par un homme.

L'inégalité salariale, la non-reconnaissance économique du travail au foyer et le manque de régimes de pensions adéquats pour les personnes âgées ne sont que quelques-uns des facteurs qui perpétuent cette situation. La rupture du mariage peut causer des torts économiques irréversibles à une femme. Les statistiques actuelles indiquent qu'en moins d'un an de la séparation, l'avoir de la femme baisse de 70 p. 100, tandis que l'homme bénéficie d'un avoir augmenté de 43 p. 100. Les récentes réformes du droit de la famille touchant les biens et les droits de propriété réussiront peut-être à renverser cette tendance, mais pour un grand nombre de femmes et leurs enfants, la situation demeure très sombre.

Le temps et l'énergie consacrés à mettre au monde et à élever des enfants constituent un autre facteur important susceptible d'affecter définitivement la situation économique d'une femme, le temps dont elle dispose pour occuper un emploi rémunéré s'en trouvant réduit. De plus, la maternité et l'éducation des enfants sont souvent un fardeau économique lourd à porter. La société et ses institutions doivent relever le défi de porter appui au cycle professionnel des femmes en leur accordant une aide financière adéquate au cours des périodes où elles ne peuvent subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes à leur charge. Cet appui doit être maintenu lorsqu'elles retournent sur le marché du travail, grâce à une rémunération juste et équitable pour leur travail.

Autres questions économiques
Des prix déloyaux ou des produits et services inappropriés, surtout dans le domaine du logement, des médicaments et des soins médicaux, ajoutent aux difficultés économiques. À de nombreux égards, le marché ne reconnaît pas les besoins des femmes ou impose une surcharge déloyale (délibérément ou autrement) sur certains produits. Les plus démunis sont souvent contraints de payer des prix plus élevés pour les aliments, les produits d'hygiène ou le transport. Quant aux services de garde, ils sont inexistants ou si coûteux qu'ils deviennent prohibitifs pour un grand nombre de femmes qui en ont le plus besoin.

Plan de travail: questions d'ordre économique

Autonomie financière — Le revenu des femmes

On examinera le rôle et la place que tiennent les femmes dans l'économie de notre société et ce qu'elles en retirent. La situation financière globale des femmes comparée à celle des hommes, y compris les barrières systémiques à l'égalité, feront l'objet d'une autre étude. Des données sur les sources de richesses et de revenu pour les femmes seront compilées, en rapport avec l'âge, la situation matrimoniale, la place dans le marché du travail et la région.

Activités

Banque de données informatisée sur la situation économique des femmes	automne 1987
Sondage d'opinion sur l'économie vue par les femmes	automne 1987
Document d'orientation sur la définition des objectifs d'autonomie financière	printemps 1988
Recommandations du Conseil sur l'autonomie financière	été 1988
Document de référence sur les barrières systémiques dans l'économie	automne 1988
Campagne d'information nationale sur les barrières systémiques et publication d'un feuillet documentaire	hiver 1989
Modèle économique apte à reconnaître la valeur de la contribution des femmes	mars 1989

Le travail rémunéré: participation des femmes à la main-d'oeuvre

On examinera attentivement l'interdépendance du travail rémunéré et du travail non rémunéré accompli par les femmes, en jetant un oeil sur les racines du double emploi. On analysera également les niveaux de rémunération comparés à ceux des hommes, en explorant les raisons des écarts.

Activités

Document de référence sur le travail rémunéré des Canadiennes	printemps 1987
Document de référence sur les causes économiques et sociales des écarts de rémunération	automne 1987
Recommandations du Conseil concernant l'équité salariale et l'action positive	hiver 1987
Campagne d'information sur les femmes et le travail rémunéré	printemps-été 1988
Feuillet documentaire sur les femmes et le travail rémunéré	printemps 1989

Les femmes entrepreneures
On tracera le profil des femmes entrepreneures et on se demandera: En quoi diffèrent-elles des hommes entrepreneurs? Dans quel genre d'entreprises les femmes se lancent-elles? Comment s'y prennent-elles pour les mettre sur pied?

Activités	
Étude majeure sur les femmes entrepreneures	automne 1988

Le travail non rémunéré et les compensations possibles
L'interdépendance du travail non rémunéré des femmes et de leur travail rémunéré, les origines du double emploi et les compensations possibles pour le travail non rémunéré donneront lieu à une étude.

Activités	
Document de référence sur le travail non rémunéré	printemps 1987
Compensations possibles pour le travail non rémunéré	automne 1987
Campagne d'information sur le travail non rémunéré	hiver - printemps 1988
Feuillet documentaire sur le travail non rémunéré	printemps 1989

Les femmes et la pauvreté: causes et conséquences
On brossera un tableau complet de la pauvreté chez les femmes en se demandant: Comment en sont-elles arrivées là? Comment leur situation peut-elle être améliorée?

Activités	
Examen de la pauvreté au Canada	automne 1988
Initiatives gouvernementales possibles	hiver 1988
Feuillet documentaire sur la pauvreté des femmes	printemps 1989
Campagne d'information nationale	printemps 1989 - 1990

Le cadre social: la vie des femmes dans les années 1990

Il est difficile de dissocier complètement le cadre social du cadre économique. À des fins de planification, le Conseil a retenu cinq perspectives:

- Les femmes autochtones;
- Sécurité, liberté personnelle, bien-être individuel et protection contre toute forme de violence;
- Les modes de vie des femmes et la famille;
- "L'écart des réalités": adaptation des valeurs et des institutions sociales aux besoins des femmes;
- Groupes ayant des besoins spéciaux (immigrantes, femmes handicapées, femmes âgées, femmes rurales, adolescentes).

Les femmes autochtones: leur situation juridique, sociale et économique

Les femmes autochtones du Canada continuent d'endurer des épreuves, aux plans personnel, familial et communautaire, plus que tout autre groupe de femmes. Non seulement souffrent-elles de discrimination fondée sur le sexe et l'origine raciale, mais certains aspects de la *Loi sur les Indiens* sont également discriminatoires à leur endroit. Depuis plus d'un siècle, cette Loi et ses amendements ont créé diverses catégories d'Autochtones au Canada (Indiens avec statut, sans statut, Métis, etc.). La version la plus récente, soit *le projet de loi C-31*, a permis à bon nombre de femmes autochtones de retrouver le statut qu'elles avaient pu perdre par suite d'un mariage avec un non-Autochtone, mais les enfants de ces femmes ne sont pas nécessairement admis sur les listes des bandes.

Les réserves autochtones étant sous l'autorité fédérale, le ministère des Affaires indiennes et du Nord joue un rôle prépondérant dans le financement et la gestion administrative des services économiques et sociaux sur les réserves. Les femmes autochtones sont forcées de faire valoir leurs besoins (accès au logement et aux garderies, protection contre la violence familiale, etc.) auprès des deux paliers administratifs: la bande et le Ministère.

La demande des Autochtones pour un gouvernement autonome peut présenter une menace pour les femmes autochtones, qui risquent de voir leurs droits à l'égalité, pourtant reconnus dans la **Charte des droits et libertés**, foulés aux pieds par de nouvelles ententes constitutionnelles.

La gravité du problème des femmes autochtones impose au Conseil de mettre en priorité l'amélioration de la situation sociale, économique et juridique des femmes autochtones du Canada.

Sécurité, liberté personnelle, bien-être individuel et protection contre toute forme de violence

Grâce aux progrès révolutionnaires de la médecine, à une alimentation et une hygiène améliorées, les Canadiennes vivent en moyenne plus longtemps et en meilleure santé que les générations précédentes. Ces progrès modernes ont néanmoins entraîné de nouveaux problèmes de santé, liés par exemple aux effets secondaires de la pilule et autres contraceptifs, ou à l'usage abusif d'intoxicants attribuable au stress.

Au plan émotif, un certain nombre de facteurs contribuent à augmenter le stress imposé aux femmes dans une société étouffée par le stress, compromettant ainsi leur santé psychologique. Le courant de violence à l'égard des femmes, que ce soit dans les faits ou sous forme de représentation pornographique, crée chez elles un climat général de peur. L'isolement social et la non-reconnaissance de leur travail domestique et autre peut imposer aux femmes un sérieux fardeau psychologique, tant au foyer qu'à l'extérieur du foyer.

Quant à la liberté personnelle des femmes, elle est constamment brimée à cause de barrières historiques qui vont bien au-delà des questions concernant le choix de la reproduction. Les valeurs et les attitudes relatives au comportement intime et à sa manifestation publique sont entretenues par des recherches partiales qui font abstraction de la nature particulière des femmes et de ce qui peut la différencier des hommes sur le plan de la philosophie et de l'action.

La liberté de parole, la liberté d'association, la liberté de vote et autres libertés fondamentales deviennent des notions vides de sens lorsque, sur le plan intime, les femmes se voient nier le contrôle de leur propre destinée.

Pour le Conseil, l'objectif est double: les femmes doivent pouvoir assurer leur sécurité physique et leur bien-être intellectuel et émotif; elles doivent jouir d'une égalité assurée dans l'exercice de leur liberté personnelle dans tous les aspects de leur vie.

Les modes de vie des femmes et la famille

L'image traditionnelle de la famille constituée d'un parent qui travaille à l'extérieur (le père), d'un parent au foyer à plein temps (la mère) et de leurs enfants qui vivent à la maison, s'applique maintenant à moins d'un foyer sur cinq

au Canada. À ce type de famille s'ajoutent la famille monoparentale, la famille fusionnée, le couple sans enfants, les personnes seules ou qui partagent leur vie, les familles élargies qui regroupent plusieurs générations dont les parents âgés, et bien d'autres combinaisons. Les gouvernements et les institutions ont mis du temps à réagir à la nature changeante de la famille et à planifier en conséquence.

Plusieurs facteurs ont contribué à cette réalité nouvelle. Aujourd'hui, la plupart des mères gardent leur emploi rémunéré après la naissance de leur premier enfant. En fait, en 1985, 68 p. 100 de toutes les femmes mariées en âge d'avoir des enfants (20 à 44 ans) participaient à la main-d'oeuvre. Les personnes qui vivent seules, qui se marient tardivement, qui divorcent et se remarient, vont en nombre croissant. Le nombre de ménages à une personne a plus que doublé entre 1971 et 1981, une grande proportion de ce groupe étant composée de femmes âgées qui survivent à leurs maris. Le taux de divorce a presque doublé entre 1970 et 1983, tout comme le taux des femmes qui se marient au moins une deuxième fois. En 1981, la proportion des familles canadiennes dirigées par des femmes seules était de près d'une sur dix, la plupart de ces femmes étant séparées ou divorcées. La tendance est de plus en plus forte à remettre à plus tard la grossesse ou à s'en abstenir. Entre 1971 et 1981, le taux moyen de fécondité a baissé considérablement, allant de 1,7 enfant à 1,4 enfant pour chaque famille constituée d'un époux et d'une épouse. Il y a également un nombre considérable d'enfants (16 p. 100 en 1984) qui naissent de femmes célibataires.

Les mesures sociales qui ne tiennent pas compte de cette diversité des familles seront vouées à l'échec et risqueront de défavoriser les personnes mêmes qu'elles sont destinées à aider, ou même de leur nuire. Les programmes axés sur les principes du soutien de famille unique ont tendance à défavoriser les femmes. De plus, définies comme étant économiquement dépendantes, les femmes ne peuvent se constituer individuellement un droit à bien des avantages sociaux. Il en résulte qu'un bon nombre d'entre elles connaîtront la pauvreté à un moment ou l'autre de leur vie.

Le Conseil considère qu'il faut sensibiliser les technocrates à l'évolution de la vie des femmes relativement à la cellule familiale et que les programmes sociaux doivent reconnaître la diversité des modèles familiaux afin d'assurer un traitement égal à toutes les femmes.

"L'écart des réalités": adaptation des valeurs et des institutions sociales aux besoins des femmes

Au fur et à mesure que les valeurs et les attitudes sociales généralement entretenues à l'égard des femmes se sont éloignées de la réalité quotidienne de celles-ci, les institutions sociales destinées à assurer des services aux femmes en ont fait autant. Malgré les milliards de dollars investis dans les programmes fédéraux et provinciaux, les femmes ont quand même dû mettre sur pied leurs propres institutions parallèles, comme des maisons de transition pour les femmes victimes de violence et leurs enfants, des collectifs de soins de santé, des centres de garderies et des services multidisciplinaires pour les femmes autochtones, les immigrantes et autres groupes sociaux identifiables dans le besoin.

Bien qu'une certaine partie de ces programmes parallèles ou supplémentaires puissent être le résultat d'une planification par anticipation de la part d'organisations féminines, un bon nombre d'entre eux sont attribuables à l'écart des réalités, c'est-à-dire la différence entre les services assurés aux femmes par les institutions traditionnelles et les besoins réels des femmes.

Le problème ne tient pas au type de services offerts, mais aux modalités de fonctionnement de ces services: accessibilité, coût, heures d'ouverture, gestion, promptitude à reconnaître les besoins des femmes et à y répondre.

Le Conseil doit sensibiliser les politiciens et le public aux besoins véritables des femmes et veiller à ce que les institutions sociales existantes ou nouvelles assurent des services sociaux équitables et adéquats aux femmes.

Groupes ayant des besoins spéciaux

Il existe tant d'injustice et d'intolérance dans notre société que le choix est difficile, parfois même risqué pour le Conseil, de s'intéresser à des petits groupes.

Outre les injustices qu'ils subissent sur le plan économique, ces mêmes groupes sont exposés à l'isolement social, à l'aliénation culturelle, à la discrimination systémique et aux préjugés.

Le Conseil doit accorder une attention spéciale aux intérêts des immigrantes et des femmes handicapées dans toutes ses initiatives.

Plan de travail: questions d'ordre social

Les femmes autochtones: leur situation juridique, sociale et économique
Une étude sera entreprise pour déterminer les conditions de vie des femmes autochtones. L'étude abordera des sujets qui préoccupent toutes les Canadiennes (santé, logement, garde des enfants, formation professionnelle, égalité sexuelle) mais qui ont une incidence particulière sur les femmes autochtones.

Activités	
Examen des questions d'ordre social affectant les femmes autochtones	automne 1987
Consultation avec des groupes de femmes autochtones	automne 1987
Recommandations du Conseil concernant les femmes autochtones	printemps 1988
Élaboration de mesures possibles	printemps 1988
Publication sur les questions sociales affectant les femmes autochtones	hiver 1988

Sécurité, liberté personnelle, bien-être individuel et protection contre toute forme de violence
Le Conseil étudiera les obstacles qui s'opposent au bien-être des femmes dans trois domaines: (1) santé et sécurité au travail; (2) violence sous toutes ses formes, y compris les agressions sexuelles, la violence familiale et les stéréotypes sexuels; (3) dépendances, notamment à l'égard de l'alcool, des drogues, du tabac et de la nourriture.

Activités	
Document de référence sur la santé au travail	été 1987
Document d'orientation sur la santé au travail	automne 1987
Recommandations du Conseil concernant la santé au travail	printemps 1988
Étude sur les femmes victimes de violence	printemps 1987
Document de référence sur la violence physique	automne 1987
Document d'orientation sur la violence physique	printemps 1988
Recommandations du Conseil concernant la violence physique	été 1988
Document de référence sur les dépendances	printemps 1988
Document d'orientation sur les dépendances	été 1988
Recommandations du Conseil concernant les dépendances	automne 1988
Colloque sur le bien-être des femmes	printemps 1989
Campagne nationale sur les questions relatives aux modes de vie	

"L'écart des réalités": adaptation des valeurs et des institutions sociales aux besoins des femmes
Des études seront axées sur les écarts entre les services offerts par les institutions et les besoins réels des femmes (ex., services de garde qui souvent ne répondent pas aux conditions des travailleuses)

Activités	
Document de référence sur la nature de "l'écart des réalités"	automne 1987
Élaboration de mesures possibles	printemps 1988
Recommandations du Conseil concernant "l'écart des réalités"	été 1988
Campagne de sensibilisation publique	hiver 1988

Les modes de vie des femmes et la famille
On explorera l'évolution de la famille au Canada, notamment la composition de la famille, les ententes entre conjoints aux plans économique et social, les rapports entre les générations, l'importance accordée à la famille et les changements démographiques (ex., augmentation du nombre de familles monoparentales).

Activités	
Colloque sur la famille	printemps 1987
Sondage d'opinions sur l'évolution des modes de vie des femmes et la famille	automne 1987
Document de référence sur la nouvelle famille et son influence sur les mesures publiques	automne 1987
Document de référence sur les conséquences pour la société des nouveaux rôles et modes de vie des femmes	automne 1987
Document d'orientation sur la nouvelle famille	printemps 1988
Feuillet documentaire sur la famille et les modes de vie des femmes	printemps 1988
Recommandations du Conseil concernant la famille et les nouveaux modes de vie des femmes	été 1988
Campagne d'information nationale	automne 1988 - été 1989
Publication sur les femmes et leur famille dans les années 1990	automne 1989

Groupes ayant des besoins spéciaux (immigrantes, femmes handicapées, femmes âgées, femmes rurales, adolescentes)
On fera le point sur le manque de programmes et de services visant à répondre aux besoins particuliers de certains groupes dans la société. On insistera principalement sur l'accès à la formation linguistique pour les immigrantes et sur les services d'aide aux personnes handicapées.

Activités	
Document d'orientation sur les immigrantes	printemps 1987
Recommandations du Conseil concernant les immigrantes	été 1987
Élaboration d'un feuillet documentaire multilingue à l'intention des immigrantes	printemps 1988
Rencontre avec des immigrantes	printemps 1988 - 1989
Document de référence sur les questions relatives aux femmes handicapées	hiver 1987
Mesures possibles concernant les femmes handicapées	printemps 1988
Recommandations du Conseil concernant les femmes handicapées	été 1988
Autres groupes ayant des besoins spéciaux (personnes âgées, parents uniques, mères adolescentes)	été 1987 - printemps 1989

Garanties d'égalité selon la Charte et la Constitution

La *Charte des droits et libertés* a introduit une nouvelle ère dans le domaine législatif au Canada. Les articles 15 et 28 de la Charte, qui garantissent l'égalité aux personnes des deux sexes et éliminent la discrimination fondée sur le sexe, ont légalement prescrit les grands principes qui sous-tendent celui de l'égalité pour les femmes dans la société canadienne.

L'euphorie initiale des Canadiennes à l'annonce de cette percée importante s'est considérablement modérée. Les décisions juridiques rendues jusqu'à présent divergent, dans bien des cas, de l'esprit et de l'intention des articles de la Charte. En fait, dans certains cas, les violeurs, les agresseurs d'enfants et autres personnes violentes, ont eu recours à ces articles de la Charte pour échapper aux sanctions.

Ces décisions indiquent clairement, tout comme les nombreux textes sur le sujet de l'égalité, qu'il n'y a pas unanimité sur la compréhension précise de ce que le terme **égalité** signifie. Acceptons-nous que la seule façon de parvenir à l'égalité pour les femmes soit l'application rigoureuse de normes neutres, c'est-à-dire du critère de **similitude**? Ou entendons-nous plutôt reconnaître la spécificité des femmes en ce qu'elles sont capables de reproduire?

Le système judiciaire canadien, bien que prolifique dans ses décisions fondées sur la Charte, évolue dans un vide philosophique. Bien que les gouvernements aient été pressés de réformer les lois et les pratiques pour se conformer à l'esprit des droits individuels définis dans la Charte et bien que les tribunaux aient été priés d'adopter ces mesures selon le principe de **l'égalité**, c'est à peine si une définition globale de l'égalité s'esquisse.

La Charte, en tant que document constitutionnel, est un outil puissant. Lourde de conséquences positives et négatives pour les femmes, elle est peu maniable sans un consensus judiciaire ferme quant à ses principes fondamentaux.

Il va de soi que l'objectif du Conseil doit être de veiller, par l'information et l'éducation, à ce que les tribunaux respectent les droits et les intérêts des femmes, de même que l'esprit et l'intention de la *Charte des droits et libertés* dans leur interprétation de la loi lorsqu'ils tranchent des litiges fondés sur l'égalité, et de veiller à ce que les droits et les intérêts des femmes soient protégés dans l'application et l'exécution de la loi.

Deux questions d'actualité illustrent bien la controverse en matière d'égalité.

Maintenant qu'elles ont regagné le statut qu'elles avaient perdu à la suite d'un mariage à un non-Autochtone, de nombreuses femmes autochtones se plaignent que la discrimination persiste puisque leurs enfants n'ont pas été réintégrés sur les listes des bandes. Voilà un exemple de discrimination systémique.

La politique d'immigration du Canada soulève elle aussi des questions d'égalité. La situation des immigrantes au Canada démontre les conséquences d'une société raciste et sexiste, d'une politique d'immigration sexiste et d'un marché du travail où persiste la ségrégation sexuelle. L'application restrictive des lois canadiennes sur l'immigration peut sérieusement limiter les possibilités d'emploi des femmes et entraîner leur dépendance économique et sociale forcée vis-à-vis leur conjoint. Près de deux millions de Canadiens étant des immigrantes, il apparaît évident que le gouvernement, dans sa détermination à promouvoir l'égalité pour tous, devrait s'attarder au sort des immigrantes.

Mesures législatives dans le domaine criminel

Outre les questions relatives à la Charte et les questions constitutionnelles, il existe un grand nombre de lois criminelles qui touchent directement la condition féminine au Canada. Parmi les priorités du Conseil, il faut surveiller l'efficacité des lois déjà en vigueur et poser des jalons aux pouvoirs décisionnels dans le domaine de la justice criminelle.

La pornographie soulève nombre de questions d'ordre juridique, moral et social. Tant et aussi longtemps que les femmes seront représentées comme des objets sexuels ou comme des victimes tout indiquées de torture et de mutilation, leur valeur et leurs aptitudes continueront d'être sous-estimées et elles seront tenues à l'écart de la vie publique et économique.

Il convient de surveiller l'évolution des lois récentes sur l'agression sexuelle (1983), la prostitution (1985), le divorce et les pensions alimentaires (1986) pour faire en sorte que leur mise en vigueur et leur application servent les intérêts des femmes et protègent leurs droits.

L'évolution des aspects juridiques entourant les technologies de la reproduction, comme l'insémination artificielle par donneur et la fécondation **in vitro**, mérite également d'être

considérée en regard des effets possibles sur le rôle et la situation des femmes dans la société canadienne.

Autres questions d'ordre législatif
D'autres domaines de compétence fédérale influent sensiblement sur la situation juridique des Canadiennes, notamment les stéréotypes sexuels dans les médias, les femmes délinquantes, les femmes dans l'armée, les lois relatives aux droits humains et enfin les relations fédérales avec les provinces et les territoires.

Par conséquent, le Conseil doit suivre de près la législation en matière criminelle et les décisions rendues par les tribunaux, et prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que les femmes obtiennent un statut égal et un traitement égal aux yeux de la loi.

Participation des femmes aux structures du pouvoir et à la prise de décision
L'objectif le plus exaltant pour les femmes est d'exercer dans l'avenir une influence réelle sur la scène politique et sur les programmes d'intérêt public. Déjà, au niveau des provinces et des territoires, nous avons la preuve que les questions d'intérêt féminin et la solidarité des femmes ont été des facteurs importants qui ont fait pencher la balance du pouvoir politique. Ce phénomène politique s'est manifesté dans l'électorat, dans le secteur des grandes entreprises, dans les médias et dans le monde culturel, où les femmes agissent collectivement, à titre de productrices, travailleuses et consommatrices, pour veiller à l'égalité de leurs chances et de leurs droits.

De plus en plus de femmes arrivent sur la scène politique comme candidates, ou conseillères et organisatrices dans les partis. Non seulement les partis politiques s'intéressent davantage à la présence des femmes dans leurs rangs, mais ils reconnaissent l'importance énorme du vote des femmes le jour de l'élection.

Pour le Conseil, il importe qu'au plan politique les femmes participent pleinement aux structures du pouvoir et au processus décisionnel à tous les paliers de gouvernement au Canada.

Plan de travail: questions d'ordre juridique

Garanties d'égalité selon la Charte et la Constitution

L'adoption de la *Charte des droits et libertés* (articles 15 et 28), qui fixe les principes de l'égalité des femmes dans la société canadienne, constitue une nouvelle ère dans le domaine de la législation au Canada, que nous passerons en revue.

Activités	
Analyse des tendances dans le domaine législatif et judiciaire	automne 1987
Recherche en profondeur sur des questions majeures	automne 1988
Campagne d'information nationale sur les garanties d'égalité selon la Charte et la Constitution	automne 1988 - 1989
Examen des garanties juridiques d'égalité	automne 1988

Législation en matière criminelle

Un grand nombre de lois criminelles canadiennes touchant la situation des femmes seront examinées. Il pourrait s'agir d'analyser les initiatives fédérales en matière de pornographie, ou de procéder à l'examen des lois récentes concernant l'agression sexuelle, la prostitution, le divorce et les pensions alimentaires.

Activités	
Relevé des sujets d'étude pertinents	printemps 1987
Analyse des tendances dans certains dossiers majeurs	automne 1988
Campagne d'information nationale sur les questions relatives aux lois criminelles	automne 1988 - 1989

Autres questions d'ordre législatif
D'autres dossiers relevant de la compétence fédérale seront examinés, comme ceux des stéréotypes sexuels dans les médias, de l'expérience des femmes délinquantes, des femmes dans l'armée, des lois relatives aux droits humains, des relations entre le fédéral, les provinces et les territoires; leur influence sur la situation juridique des Canadiennes sera également analysée.

Activités	
Relevé des principaux domaines à examiner	été 1988
Analyse des tendances dans divers dossiers	automne 1988
Campagne d'information sur d'autres sujets d'ordre législatif	automne 1988 - 1989

Participation des femmes aux structures du pouvoir et à la prise de décision
On analysera les changements manifestes dans le pouvoir au sein de la société canadienne, notamment dans la politique électorale, le secteur des grandes entreprises, les médias et le milieu culturel, où les femmes agissent collectivement à titre de productrices, travailleuses et consommatrices pour assurer l'égalité de leurs chances et de leurs droits.

Activités	
Publication d'un feuillet documentaire sur les femmes dans les partis politiques	automne 1987
Document d'orientation sur les possibilités des femmes face au pouvoir	automne 1987
Consultation sur la participation aux structures du pouvoir	printemps 1988
Les femmes dans des structures de pouvoir particulières	automne 1988
Publication d'un ouvrage sur le pouvoir et les barrières systémiques	automne 1988
Campagne d'information nationale sur les femmes au pouvoir	printemps 1988 - 1989
Configuration politique dans une perspective féminine	automne 1989

Annexe A

MANDAT ET STRUCTURE DU CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DE LA SITUATION DE LA FEMME

Mandat juridique
En 1973, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme (CCCSF) était fondé à titre d'organisme indépendant financé par le gouvernement fédéral. Le décret du Conseil C.P. 1976-781, qui établissait la situation juridique du Conseil, considérait celui-ci comme:

- un mandataire de sa Majesté du chef du Canada; et
- une Commission aux fins du paragraphe 32(3) de la Loi sur la pension de la Fonction publique.

Officiellement, le mandat du Conseil est le suivant:

- **saisir le gouvernement et le public des questions qui intéressent et préoccupent les femmes; et**
- **conseiller le Ministre [responsable de la Condition féminine] sur les sujets relatifs à la condition féminine que le Ministre peut soumettre au Conseil pour étude ou que le Conseil peut juger appropriés.**

Structure des activités
Afin de réaliser son mandat, le Conseil a ainsi regroupé ses activités:

- formulation de conseils au gouvernement fédéral sur les conséquences, pour les femmes, des mesures et programmes existants;
- formulation de conseils au gouvernement fédéral sur l'élaboration de nouvelles mesures susceptibles d'améliorer la situation des Canadiennes;
- élaboration et publication de documents de recherche sur les dossiers qui intéressent et préoccupent les femmes, en vue d'obtenir les réformes nécessaires;
- prestation au grand public de renseignements sur les dossiers majeurs et sensibilisation du public à ces mêmes dossiers grâce aux relations publiques et aux communications avec les médias;
- élaboration d'un important volume de matériel documentaire canadien sur les dossiers de la condition féminine.

En termes plus précis, le Conseil a quatre rôles distincts:

Recherche

- recherche primaire (développement de nouvelles connaissances)
- recherche appliquée (application de méthodes scientifiques et logiques pour élaborer de nouveaux systèmes, principes conducteurs, procédés, etc.)
- analyse (comparer les options, proposer des solutions de rechange, évaluer les effets socio-économiques)

Défense d'intérêts

- prendre position sur les principales questions d'intérêt et de préoccupation pour les femmes et en informer le public
- communiquer **directement** avec les décideurs en utilisant les réseaux établis dans les structures du pouvoir

Information Communications

- faire connaître les orientations du Conseil, les résultats de ses recherches, ses actions, ses stratégies et autres renseignements importants aux groupes féminins, aux maisons d'enseignement, aux médias et au grand public

Éducation

- réunir des ressources et élaborer des moyens pour mieux faire comprendre les questions qui préoccupent les femmes à tous les groupes sociaux, y compris les gouvernements, les groupes d'intérêt et les particuliers

Structure organisationnelle

Le Conseil est composé d'au plus 30 membres nommé-e-s par le premier ministre. La présidente et les deux vice-présidentes (l'une qui représente l'Ouest du pays et l'autre qui représente l'Est) travaillent à plein temps pour le Conseil et les autres membres assistent aux assemblées régulières, siègent à divers comités d'orientations, définissent les positions du Conseil, commentent et approuvent ses activités et ses recommandations.

La présidente, les deux vice-présidentes et deux membres élu-e-s par le Conseil en assemblée plénière (un-e anglophone et un-e francophone) forment le Comité exécutif du Conseil.

Le Conseil est aidé dans sa tâche par un personnel à plein temps composé de 39 personnes (à l'exclusion de la présidente et des vice-présidentes); au bureau central, le personnel est réparti en trois sections, dont les responsabilités sont énumérées ci-après:

Recherche

- recherche originale destinée aux publications du Conseil, aux documents de référence, feuillets documentaires, etc.
- analyse politique des dossiers auxquels s'intéresse le Conseil, recherche pertinente
- rédaction d'énoncés de principes sur les conséquences pour les femmes des nouvelles mesures législatives ou nouveaux programmes
- conseils aux comités parlementaires, groupes de travail et commissions d'enquête, par l'intermédiaire de mémoires
- organisation et développement d'un centre de documentation

Communications / Affaires publiques

- sensibilisation du public au travail du Conseil et accès de l'information aux groupes qui en manifestent le besoin
- relations avec les médias
- suivi des dossiers
- élaboration de stratégies de communications
- coordination des allocutions et des campagnes d'information
- administration de la publication et de la distribution des documents du Conseil
- planification et gestion des manifestations spéciales et expositions

Administration

- toutes les fonctions administratives, y compris la gestion du personnel, des finances, des services administratifs, la traduction, la gestion des installations, les services aux membres, et autres.

Le bureau central d'Ottawa fournit la plupart des services du Conseil, dont la présence régionale est efficacement assurée par l'intermédiaire des bureaux des vice-présidentes à Calgary et à Montréal et d'un bureau local à Winnipeg. Ces bureaux assurent les liens avec les réseaux régionaux, s'occupent de la distribution à l'échelle régionale des publications du Conseil, surveillent les dossiers et les attitudes propres aux régions et fournissent des services de référence aux personnes et organisations intéressées.

Annexe B

ORGANISMES COMPLÉMENTAIRES

Plusieurs organisations poursuivent des activités qui viennent compléter celles du Conseil consultatif canadien de la situation de la femme (CCCSF). Le Conseil occupe néanmoins une place distincte parmi les organismes qui oeuvrent à l'amélioration de la condition féminine au Canada.

Trois autres organisations ont des responsabilités importantes sur la scène fédérale.

- **Condition féminine Canada** fournit au jour le jour conseils et assistance au ministre responsable de la Condition féminine sur les besoins et les préoccupations des Canadiennes; analyse l'évolution des programmes fédéraux; informe les organisations féminines et le grand public sur les mesures et programmes du fédéral ayant des répercussions sur la situation des femmes.
- Le **Programme de la promotion de la femme du Secrétariat d'État** administre les subventions versées aux organisations féminines non gouvernementales à l'échelle nationale, régionale et locale.
- Le **Bureau de la femme à Travail Canada** effectue des recherches et élabore des mesures concernant les répercussions du *Code canadien du travail* sur les femmes dans la population active.

Outre le gouvernement fédéral, les organisations de femmes les plus importantes sont les conseils consultatifs des provinces et des territoires, qui exercent un rôle parallèle à celui que le Conseil exerce à l'échelle fédérale, et le Comité canadien d'action sur le statut de la femme, un organisme pancanadien qui représente plus de 450 organisations féminines. Il existe de nombreux autres groupes, comme la Fédération des femmes du Québec et l'ICREF (Institut canadien de recherche sur les femmes), qui offrent une foule de services et de programmes spécialisés pour le compte des femmes, sur le plan national et régional.